



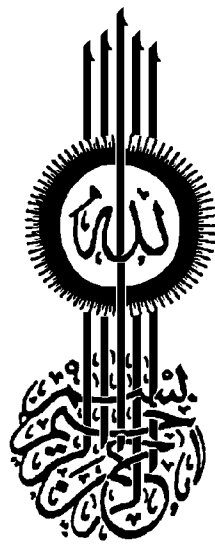
Plan d'action pour la rénovation des politiques culturelles des Etats membres et leur adaptation aux mutations internationales

(Adopté par la 5^{ème} Conférence islamique des Ministres de la culture)

*Tripoli, Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste
21-23 novembre 2007*

Dépôt légal : 2011 MO 1267
ISBN : 978-9981-26-516-5

**Photocomposition, montage
et impression : ISESCO
Rabat - Royaume du Maroc**



Préface

La Stratégie culturelle pour le Monde islamique, élaborée par l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO- et adoptée par la sixième Conférence du Sommet islamique tenue à Dakar en 1991, a fortement motivé les efforts qui sont déployés aux niveaux académique, technique et pratique pour développer l'action culturelle, promouvoir la culture dans son sens large et en faire un moteur de développement durable et global. A l'évidence, cette stratégie doit pouvoir s'adapter aux développements culturels que connaît le monde islamique. Suite aux études qu'elle a menées dans ce sens, l'ISESCO a constaté qu'il était nécessaire de renouveler cette stratégie pour la rendre plus efficace et plus en harmonie avec les nouvelles exigences et les nouveaux développements qui ont eu lieu dans le domaine de la culture. L'Organisation a ainsi apporté certaines modifications à la Stratégie initiale et présenté sa version amendée à la quatrième Conférence islamique des ministres de la culture (Alger, 2004) qui l'a adoptée.

La Stratégie culturelle pour le Monde islamique évolue en fonction du développement constant que connaît le domaine de la culture. Si bien que l'Organisation a pensé à des moyens nouveaux et modernes pour renouveler l'action culturelle dans tous les domaines. Elle a ainsi présenté un plan d'action sur la rénovation culturelle à la cinquième Conférence islamique des ministres de la culture (Tripoli, 2007) qui l'a adopté. En effet, ce plan d'action, intitulé depuis : **«Plan d'action sur la rénovation des politiques culturelles dans les Etats membres et leur adaptation aux mutations internationales»** complète et renforce **la Stratégie culturelle pour le Monde islamique**. Ces deux documents constituent, en effet, le cadre idéal de la politique culturelle auquel les Etats membres pourraient se référer pour l'élaboration de leurs politiques culturelles nationales.

Le principe de rénovation des politiques culturelles que l'Organisation a adoptée et qu'elle a appliqué dans un plan d'action méthodique, objectif et ouvert est une œuvre remarquable qui vient s'ajouter à l'action de l'Organisation. Ce plan que nous publions aujourd'hui traduit ce concept en règles, procédures, moyens et objectifs et trace les principaux aspects des politiques culturelles en veillant à les rendre compatibles avec les changements internationaux.

Dr Abdulaziz Othman Altwaijri

Directeur général
de l'Organisation islamique
pour l'Education, les Sciences et la Culture

Préambule

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Un changement, quelque minime qu'il soit, doit procéder d'une initiative qui le motive, doublée de la détermination d'en tirer profit. D'où la nécessité d'adopter des politiques et des plans judicieux grâce auxquels l'on peut identifier et conduire ce changement, à chacune des étapes de son évolution et, partant, surmonter les obstacles éventuels.

La conjugaison des efforts collectifs permet à la communauté, dans ce contexte, de contenir les mutations en cours, de sorte à en atténuer les aléas mais, aussi, à en tirer le plus grand profit. La rapidité de ces mutations exige, cependant, une assimilation et une adaptation tout aussi rapides. Cela implique, aux plans local et international, une mobilisation constante, et constitue des efforts pour le diagnostic ininterrompu de l'état des lieux, associé à une révision de nos capacités endogènes, ainsi que des moyens et des conditions permettant de faire face efficacement, et en connaissance de cause, à ces mutations.

Le monde islamique déploie des efforts pour la prospérité et le développement de ses peuples et ses communautés. Mais l'ampleur des obstacles et l'envergure des mutations, associées tantôt à l'absence de coordination, tantôt au manque de moyens et de potentialités, rendent insignifiants les résultats, si tant qu'elles n'étouffent pas ces efforts dans leur coquille.

Tout observateur du développement des sociétés islamiques peut constater les efforts déployés dans le domaine culturel pendant les deux dernières décennies, tant par le secteur public que privé. Mais bien que, quantitativement et qualitativement, ces efforts dépassent de loin tout ce qui a été entrepris à ce jour, ils n'ont que très partiellement abouti, en raison du fait que des pesanteurs qui entravent la dynamisation de l'action intellectuelle, pédagogique et culturelle. Les résultats qu'ils ont donnés sont insignifiants et sont, de ce fait, insuffisants pour contribuer à la reconstruction et au renforcement des fondements du développement. Or dans toute jurisprudence, la correction des lacunes prime sur toute autre considération.

L'affermissement et la gestion efficace de ces efforts exigent le perfectionnement et le renouvellement des politiques en général, et de la politique culturelle en particulier. Ce faisant, l'on peut assurer la coordination dans l'application précise des plans et programmes prévus. Or, c'est à l'ISESCO qu'incombe la responsabilité de la coordination dans le monde islamique en

matière d'éducation, de sciences, de culture et de communication. Elle œuvre aussi en continu à l'enrichissement de la diversité cognitive et technique de son patrimoine professionnel, et ce, en application des principes énoncés dans sa Charte et aux résolutions des conférences du Sommet islamique. L'ISESCO consacre ainsi des efforts, d'une part pour aplanir les difficultés et surmonter les obstacles et, d'autre part, pour fortifier les fondements et insuffler plus de vitalité aux efforts de développement.

Les progrès enregistrés dans le domaine culturel, au cours des deux dernières décennies, ainsi que le lancement de grands projets, scientifiques, intellectuels et culturels encouragent la poursuite des efforts entrepris. Cet élan trouve également son expression dans les activités culturelles et scientifiques réalisées dans le monde islamique, en dépit des crises et des conjonctures historiques qu'il a connues.

Par ailleurs, les réalisations accomplies par l'ISESCO au cours de ses vingt cinq années d'existence, l'encouragent à intensifier et poursuivre ses efforts dans des domaines sans cesse renouvelés portant, entre autres, sur la promotion de la diversité culturelle, le renforcement du dialogue des cultures et des civilisations, la multiplication des tribunes de ce dialogue et la consolidation de ses réseaux de communication, la réactivation de la solidarité culturelle grâce au renouvellement de son rôle et l'élargissement de ses domaines. Les résultats obtenus incitent l'ISESCO à mettre en oeuvre d'autres projets destinés à fortifier l'unité, la solidarité et la coopération des peuples islamiques, à accroître leurs échanges. Ces actions, renforcent ainsi leur stabilité, préservant la pérennité de leurs apports et favorisant leur complémentarité et leur synergie face aux incitations à la haine et à la violence.

Soucieuse de parachever les programmes, stratégies et plans d'action mis en place dans les domaines visant à réactiver, développer et coordonner l'action islamique culturelle, l'ISESCO a inscrit dans son programme relatif à la **"Promotion des études stratégiques dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture"**, la mise au point et l'élaboration d'un **"Plan d'action pour la rénovation des politiques culturelles des Etats membres et leur adaptation aux mutations internationales"**. Ce Plan vient compléter l'action entreprise par l'ISESCO pour, notamment, consolider et de réactiver le dialogue et l'alliance des civilisations, de garantir le respect des spécificités de la diversité et des principes de coexistence. Il vise également la sauvegarde, la restauration et l'exploitation des acquis culturels, éducatifs et scientifiques, en particulier ceux qui sont indispensables pour faire face aux mutations, mais aussi pour s'adapter aux innovations. Ce plan est élaboré, par ailleurs, pour soutenir les Etats membres à relever les défis de la mondialisation galopante pour assurer la coordination collective en matière de politique culturelle, afin que le monde islamique agisse comme une entité unique et indivisible ayant son poids sur la

scène mondiale, à l'instar de l'Union européenne et d'autres regroupements d'influence.

La planification d'une politique culturelle relève essentiellement d'une vision stratégique. Celle-ci doit, ainsi, adopter les critères et les règles méthodologiques applicables aux sciences et techniques stratégiques, en mettant l'accent sur les détails précis des étapes de mise en œuvre et des programmes d'exécution. Ainsi, le plan devient le pivot central autour duquel s'articuleront les politiques culturelles des Etats membres. Son élaboration doit prendre en considération la sauvegarde des acquis et faire face aux obstacles qui entravent le développement culturel de la Oummah. Chaque Etat membre pourra ainsi concevoir ses besoins culturels qui lui sont propres à la faveur des mutations internationales, en s'appuyant sur ce plan pour réaliser ses activités futures.

Une politique, culturelle ou autre, doit se justifier à la fois par une vision, d'une mission et une méthodologie qui s'appuient sur des références, de même que par des objectifs à atteindre à travers la réalisation de programmes bien déterminés. C'est à partir de ces notions qu'il convient de cristalliser la vision générale du plan, sa mission, sa méthodologie, ses motifs, ses objectifs, ses références, ses axes, ses domaines ainsi que les moyens permettant la mise en œuvre de ses contenus.

1. La méthodologie

1. Détermination de la vision du plan et de son produit

Il n'est peut-être pas besoin de définir la mission du plan ou déterminer sa vision stratégique, puisqu'elles découlent, toutes deux, de la mission même de l'ISESCO, de sa charte constitutionnelle et de sa ligne directrice. Nous partons cependant du principe que c'est l'ensemble de la société civile, toutes tendances confondues, qui est appelée à assumer -sur la plus grande échelle- la responsabilité de la mise en œuvre d'une bonne partie de ce "Plan". En effet, le rôle de la société dans le développement du secteur culturel est d'autant plus important qu'il nous incombe de rapprocher les méthodes stratégiques et de planification jusqu'aux strates les plus défavorisées. Car ces strates ne manquent pas de vitalité, et peuvent posséder une richesse patrimoniale, historique et civilisationnelle qui les habilite à occuper une place de premier plan sur la scène de l'interaction et du dialogue international.

Aussi est-il nécessaire de définir cette vision du Plan et la mission qu'il doit accomplir, dans le cadre des prérogatives de l'ISESCO en tant qu'instance coordinatrice des Etats membres en matière d'éducation, de sciences de culture et de communication, d'une part, et comme pôle pour l'échange des expériences et d'appui à la mise au point des politiques éducatives, scientifiques et culturelles des Etats membres, ainsi qu'au renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques.

Ainsi, la vision de ce "Plan", porte sur la promotion de la culture dans le monde islamique, le développement de son tissu créatif et ses ramifications éducatives et socio-économiques, l'enrichissement de sa diversité et la diversification de ses sources, le développement de ses capacités innovatrices et créatrices, l'assimilation des progrès enregistrés dans les différents domaines scientifiques et de la connaissance, le renforcement de sa présence tant sur la scène locale qu'internationale, et l'accroissement marqué de sa participation aux progrès civilisationnels et de la connaissance.

Quant au produit de ce Plan, il peut se résumer comme étant la détermination des caractéristiques et sous-basements d'une politique culturelle pilote et efficace, qui répond aux conditions qu'exige la réalisation des objectifs de la vision. Son application doit permettre un développement culturel qui allie authenticité et modernisme, tout en s'attachant aux idéaux et valeurs morales. Le produit doit se distinguer aussi par sa spécificité et sa diversité pour mieux contribuer à la civilisation contemporaine dans toutes ses dimensions scientifiques, technologiques et innovatrices.

2. Priorité à l'unité culturelle islamique et à sa diversité d'expression :

Cette vision prospective holiste avait principalement pour but, pendant les étapes d'élaboration du plan, celui d'affermir l'unité culturelle islamique dans ses dimensions civilisationnelles globales, dans l'étendue géographique et historique de ses richesses patrimoniales et culturelles et dans son apport humaniste renouvelé. Cette vision s'inscrit également dans le cadre du "**référentiel stratégique**" qui s'appuie sur la "**Stratégie culturelle du monde islamique**", adoptée par la 6^{ème} Conférence islamique au Sommet tenue à Dakar en 1991, complétée et revue par la 4^{ème} Conférence islamique des ministres de la Culture, réunie à Alger en 2004. L'autre but est de dynamiser le contenu et les composantes de cette unité culturelle, de diversifier ses formes d'expression, d'impulser le dialogue interactif endogène et exogène, consolider l'alliance avec les autres cultures vivantes et actives dans le monde, et ce, conformément aux principes de la "Déclaration islamique sur la diversité culturelle", adoptée par cette dernière conférence.

L'expérience, qu'elle soit politique ou autre, a prouvé que ce sont les groupements qui ont le plus de chance à évoluer, à se distinguer et à faire face au déferlement impétueux de la mondialisation. Ces groupements ont, en outre, de meilleures potentialités, grâce à leur union, pour tirer profit des mutations survenues sur la scène régionale et internationale. Aussi le "Plan" part-il du principe que l'action culturelle exemplaire procède de la capacité des politiques qui la régissent à se renouveler en fonction des conjonctures et des besoins changeants et à fortifier la coopération et la solidarité entre les différentes composantes du monde islamique. Ce faisant, elle assurera son unité dans l'adversité et la félicité, dans l'autoévaluation et la mobilisation, mais aussi dans les échanges et le dialogue constructif où il apparaîtra dans toute sa diversité et ses formes, lesquelles contribueront à rehausser sa valeur esthétique, technique, intellectuelle, scientifique et cognitive.

3. Emploi de l'analyse diagnostique et de la prospective dans l'examen du paysage culturel islamique :

Ce plan a été élaboré selon une vision prospective qui tient compte des changements que connaît le monde dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication, et de l'interaction qu'elles doivent nécessairement avoir avec les problèmes contemporains.

Les études prospectives, de même que les rapports des experts des organisations internationales affirment que l'avenir appartient à l'éducation fonctionnelle, à l'enseignement productif et à la science utile qui contribue à aplanir

les difficultés, à résoudre les problèmes et à assurer le progrès et la prospérité socioéconomiques. Il en est de même pour la culture qui doit contribuer à l'édification de l'individu et de la civilisation ainsi qu'au rapprochement des peuples sur la base de la coexistence, de l'entente et du dialogue civilisationnel.

Le Plan repose donc, dans son élaboration, sur un diagnostic précis de la situation culturelle actuelle du monde islamique, ainsi que sur l'étude des dangers et défis auxquels il est confronté et de la concurrence féroce et inégale à laquelle il doit faire face. Ceci conforte le besoin d'adopter une politique culturelle diversifiée qui répond aux spécificités locales et régionales et œuvre collectivement à l'unification de la culture islamique, raffermissant ainsi l'édifice culturel du monde islamique.

4. La minutie dans la détermination des concepts fondamentaux :

La bonne méthodologie consiste, dans les études stratégiques et les recherches scientifiques, à déterminer au départ la signification des termes clés propres au thème concerné ; car l'unification des concepts et de la signification permettront d'éviter toute redondance dans la lecture ou l'interprétation, en particulier des objectifs et des recommandations de mise en œuvre.

Or le dessein de tout plan est de mobiliser les énergies sans les disperser, de conjuguer les efforts et non de les gaspiller. Aussi était-il nécessaire d'explicitier les concepts fondamentaux du Plan, afin de concilier l'idée avec l'action et la théorie avec la pratique.

Et c'est dans cette perspective que le Plan s'est attelé à la définition des concepts suivants :

- Le concept de plan
- Le concept de culture
- Le concept de politique culturelle

5. La précision dans la définition des objectifs majeurs de la politique culturelle générale :

Il est évident que toute planification requiert une définition claire et précise des objectifs ciblés, car c'est à la lumière de ces objectifs que s'établissent les champs d'action, les programmes et les mécanismes de mise en œuvre.

Or si l'étendue des domaines d'activités culturelles empêche la monopolisation par les instances, organisations, institutions et associations de l'action culturelle, il en est de même pour la planification commune et la coordination collective des acteurs opérant dans le domaine culturel, car celles-ci freinent -grâce au consensus

dont elles font l'objet- toute velléité d'étranglement ou de monopolisation de ce domaine. Mieux encore, elles compriment toute discordance sur les desseins et les buts susceptibles de compromettre l'unicité de l'identité culturelle ou de déclencher de nouvelles formes imprévues d'expression ou de modes de défense.

Ce plan ne prétend pas englober l'intégralité des éléments indispensables à la rénovation des politiques culturelles ou contrôler pleinement ses objectifs. Son rôle se confine à assurer un minimum d'orientation et de coordination au niveau des objectifs généraux, qui constituent l'assise du développement de l'action culturelle dans les Etats membres. D'où l'attention particulière apportée à la définition des objectifs généraux visant à préserver l'identité islamique face aux à tous les défis, à surmonter les obstacles qu'ils rencontrent et à trouver les alternatives éventuelles, le cas échéant.

Les objectifs suivants se placent en tête de ces objectifs généraux :

- Affermir l'unité culturelle islamique ;
- Préserver les constantes religieuses en veillant à leur pureté et leur simplicité ;
- Authentifier et enrichir la diversité culturelle du monde islamique ;
- Consolider la solidarité et la cohésion sur la base de la coexistence, de la complémentarité et de la fraternité ;
- Intensifier et promouvoir le dialogue et les échanges culturels entre tous les musulmans ;
- Vulgariser la culture et renforcer la "démocratie culturelle", tout en combattant la marginalisation culturelle ;
- Préserver la mémoire culturelle collective, et mettre en exergue la richesse du patrimoine culturel islamique ;
- Faire connaître les personnalités et les figures symboliques qui ont marqué les domaines scientifiques, intellectuels et culturels ;
- Promouvoir les industries culturelles dans le monde islamique ;
- Développer et promouvoir le tourisme culturel ;
- Encourager la créativité, l'innovation et l'esthétisme dans les communautés islamiques ;
- Promouvoir les aptitudes et facultés productives, et rehausser le rendement culturel ;
- Renouveler et consolider la contribution de la culture islamique à la civilisation humaine.

Il est donc capital que les populations puissent accéder aux TIC et se les approprier pour en faire un vecteur de leur développement économique, culturel, éducatif et politique comme le décrit la section suivante.

6. Affermissement de l'action collective aux fins d'instaurer une politique unificatrice ouverte et renouvelée :

Il en est, parmi les critères méthodologiques appliqués à l'élaboration dudit Plan, ceux qui procèdent des circonstances et motifs qui les ont dictés. Le besoin d'affermir l'action, dans le domaine culturel, par des règles et des critères fondés sur des plans culturels judicieux axés sur une politique rationnel, découle d'un certain nombre de motifs. Il convient, cependant, de déterminer les principaux motifs afin de maximiser la conviction collective quant à la pertinence, d'une part d'une planification de la politique culturelle des Etats membres, celle-ci étant nécessaire pour assurer l'orientation de l'action, sa pérennité et son développement et, d'autre part, de la mise au point d'un plan commun, au niveau du monde islamique, permettant d'évoluer au sein du paysage culturel mondial comme une entité indivisible, en dépit de la diversité des normes de performance et d'expression, et d'adopter, grâce à la coopération, la solidarité et coordination entre les Etats membres, une méthodologie unique et un objectif commun.

Parmi les principaux motifs, citons les suivants :

- Le souci d'unifier les efforts et d'œuvrer collectivement, tant sur le plan régional qu'international ;
- Le besoin d'une planification, d'une coordination et d'une complémentarité accrues dans l'action culturelle ;
- La nécessité de promouvoir qualitativement l'action de l'ISESCO et de réactiver sa Charte amendée ;
- La nécessité de faire face aux facteurs d'isolement culturel et de réclusion sociale ;
- La promotion de l'action culturelle collective dans un cadre de solidarité méthodique et réglementée.

7. Détermination des principaux programmes d'engagement et de leurs instruments d'exécution :

Une planification efficace doit nécessairement déboucher sur un ensemble de programmes pratiques, axés sur les objectifs clés, et assortis d'un contenu, d'étapes et de priorités de mise en œuvre, avec une description des mécanismes d'exécution.

En résumé, un plan de politique culturelle doit déterminer les principaux programmes de travail qui permettront d'orienter l'action d'une manière qui contribuera à la réalisation des objectifs généraux, à impliquer toutes les composantes en recourant, pour ce faire, à tous les moyens disponibles et appropriés aux différents domaines culturels. Mais il s'agit également de régler les théories et les mécanismes qui les régissent, les sources qui les génèrent, sans oublier les rapports qui les lient aux valeurs, aux religions, aux civilisations et aux dernières mutations enregistrées dans tous les domaines de la vie.

2. Les concepts

1. Le concept du plan :

Le concept de plan, en politique, est indissociable du concept de "stratégie", à ceci près que le plan est gouverné par les critères du programme politique, lequel est soumis à un échéancier et un cadre géographique bien définis. En effet, la stratégie n'est autre qu'un "plan global" comportant un ensemble de règles et de critères généraux portant sur les motifs, les objectifs, la méthodologie, les champs d'action, les mécanismes d'exécution ainsi que d'autres facteurs clés et principes épistémologiques. Ces règles et critères permettent, dans un cadre dynamique et global et selon un calendrier bien déterminé et par le biais des mécanismes établis, de mettre en œuvre un ensemble cohérent de programmes susceptibles de réaliser les objectifs fixés. Parallèlement à ces activités, d'autres actions sous forme de coordination, de mobilisation, de contrôle de qualité, de correction et de suivi, interviennent à la lumière des problèmes ou obstacles qui entravent la réalisation.

C'est ainsi que ce concept de "stratégie" se substitue souvent, dans bon nombre d'écrits et d'études contemporaines, à celui de "planification" et de "plan", avec parfois la même signification. Mais il n'en reste pas moins que, sur le plan de la terminologie, la différence est manifeste tant au plan de l'acception que de l'usage.

Or c'est dans l'usage que le terme trouve sa consécration, et l'usage contemporain au sein des instituts de planification et de stratégie ne fait pas de distinction. Pis encore, l'un et l'autre se substituent mutuellement dans le discours politique et dans les différents programmes des gouvernements, des institutions ou des organisations. Seuls les spécialistes saisissent cette nuance.

Car pour les spécialistes, la stratégie se distingue de la planification par son pouvoir d'assimilation des réactions et la révision devant l'incapacité de surmonter les obstacles qui entravent la réalisation des objectifs, ou encore devant la constatation des défaillances ou lacunes dans les estimations ou analyses prospectives. Outre sa prise en compte des mécanismes d'évolution du domaine concerné, la stratégie se caractérise également par sa flexibilité et l'ouverture sur le plus grand nombre possible d'alternatives et d'options, résultant des extrapolations faites sur les questions concernées, et ce, à partir de l'analyse des prévisions, de l'essai et de la sélection des alternatives.

Quant au "Plan", et bien qu'il soit tout aussi assujéti à la révision, il demeure plus attaché au contenu que la stratégie, en raison des contraintes politiques qu'il subit et sa décomposition en programmes d'exécution mis en œuvre par des organismes gouvernementaux, administratifs ou institutionnels. Il est, en outre, soumis à la supervision et au contrôle d'appareils spécialisés ou à l'approbation

de conseils exécutifs. D'autre part, le responsable chargé de l'exécution du plan doit faire preuve de plus de rigueur en raison des comptes qu'il doit rendre que le stratège qui jouit d'une plus grande liberté. En effet, le premier est beaucoup plus attaché aux programmes et détails d'exécution et leurs desseins spécifiques que le second, qui est davantage intéressé par les objectifs généraux et les alternatives potentielles, bien qu'ils partagent, tous les deux, la même perception en matière de réalisation des objectifs et de qualité d'exécution.

Une stratégie avec des mécanismes et programmes bien établis, peut se convertir en un ou plusieurs plans, mais l'inverse n'est pas nécessairement vrai. Car un plan qui n'a pas respecté la méthodologie stratégique dès le départ ne peut se prévaloir d'être une stratégie, quand bien même il apparaît comme une stratégie d'exécution en raison de la rigueur du fond et de la forme.

La stratégie est devenue, dans son acception courante, un "dialogue de la volonté" ou, plus exactement, le "dialogue de la volonté de faire, d'agir et de développer" ; et sa traduction en mécanismes d'action associés à un échancier, à une zone géographique ou à un secteur social en fait un "Plan" à part entière. Il s'agit de ce que les spécialistes appellent la "Planification stratégique", dès lors que la méthodologie et les critères d'élaboration allient les sciences de la stratégie aux techniques de planification.

2. Le concept de culture :

Les écrits portant sur la définition et le contenu de la culture ont été si nombreux au point de susciter l'ambiguïté et la confusion. En effet, les définitions et explications auxquelles ce concept a donné lieu restaient subordonnées aux conditions philosophiques ou principes idéologiques prévalant dans le milieu concerné.

Lors de leur élaboration de la "Stratégie culturelle du monde islamique", les experts de l'ISESCO ont défini clairement le concept de culture selon la perception islamique du terme. C'est ainsi que, dans le Chapitre I de cette stratégie inestimable, la culture, dans son acception qui s'adapte à la doctrine islamique, est défini comme étant «l'expression du progrès et du bien-être réalisés dans les différents aspects et domaines de la vie humaine, ainsi que par les innovations que dans son commerce avec l'univers, l'homme apporte à cet univers, créé pour lui par Dieu, pour servir son dogme et ses valeurs humaines. Cette culture exprime également les caractéristiques propres à l'homme, tel que son esprit et son comportement devant être en conformité avec la réalité vécue par l'individu et la société selon des critères et des notions islamiques issus du dogme islamique pur, du Livre Saint et de la Sunna juste du Prophète. Elle est également le vecteur des

règles islamiques contenues dans la loi tolérante de l'Islam, des principes généraux de la pensée islamique dans les domaines politique, économique et social, qui ont requis le consensus des doctrines théologiques des anciens et des savants contemporains.»

Nous tenons à affirmer que la culture islamique est synonyme d'Islam en tant que civilisation, car les termes "Culture" et "Civilisation" sont, dans notre langue contemporaine, indissociables et interdépendants, jusqu'au point de fusion. En effet, les deux termes puisent l'un dans l'autre, car il n'y a pas plus de civilisation sans culture que de culture sans apport civilisationnel.

La raison en est que la culture exprime, en substance :

- Un comportement cognitif, une industrie, une inventivité, une créativité, un art et un mode de réflexion ;
- Elle est à la fois méditation, vision, gestion, clairvoyance, éducation, observation, façonnage de l'esprit et préservation de la mémoire contre l'oubli et l'érosion ;
- Elle sert à conforter nos dispositions naturelles, à modeler les talents et à inciter à l'effort ;
- Elle est un goût esthétique, un mode de vie, une éducation pour un comportement placide et un attachement aux nobles valeurs morales ;
- Elle est une émanation intelligente ressurgie du mémorial de notre temps, une création faite d'une main de maître, une libération des connaissances acquises, un écho des sciences et des connaissances assimilées par l'individu, une philosophie de la communauté dans son interaction avec l'univers, la création et la vie. Elle sert aussi à protéger la personnalité et l'identité, à surmonter les obstacles afin d'atteindre les nobles objectifs visant la sauvegarde de l'espèce humaine et la préservation de l'équilibre écologique.

Un examen attentif des différentes définitions du terme "culture" donne à penser que la plupart de ces définitions procèdent des desseins visés par son utilisation : tantôt c'est la préservation de la mémoire qu'il vise, tantôt l'apprentissage et la promotion des connaissances ; parfois c'est la création d'un projet civilisationnel, la manière d'exprimer l'identité, ou encore une contribution créative portant sur la vie, auxquels s'ajoutent d'autres innombrables buts et desseins.

Mais lorsqu'on le qualificatif "islamique" s'ajoute à ce terme, il dénote alors l'assise sur laquelle il s'appuie, sans pour autant changer de définition. Avec ce sens islamique, il vise à assumer les responsabilités du message civilisationnel de l'Islam, fondé essentiellement sur **l'adhésion au bien et le rejet de la corruption.**

Ainsi, elle dicte un mode de vie, un comportement cognitif et des règles religieuses ; elle établit des normes morales auxquelles le musulman doit s'attacher dans toutes ses actions et productions.

La culture islamique est donc synonyme d'Islam lorsqu'elle incarne une action humaine dans tous les domaines de la vie, à travers les relations et l'interaction sociales des individus.

Mais rien de tout cela ne peut se concrétiser sans talents artistiques, compétences scientifiques, savoir-faire, expérience, exploration, et recherche. Tout aussi indispensables sont les efforts de remémoration et de découverte de l'inconnu, appliquant du Livre révélé les aspects retenus dans le but de service l'intérêt public en contribuant au triomphe du bien et au rejet de la corruption, tant au plan de l'individu que de l'environnement mis à sa disposition par le Créateur afin d'assurer son existence et sa pérennité.

3. Le concept de politique culturelle :

La culture varie avec la politique, qu'elle influence d'ailleurs tant au plan de l'orientation que de la méthodologie. En effet, chaque pays islamique possède, intégrée à la politique générale, sa propre politique culturelle en fonction de sa position géographique, son histoire, son patrimoine civilisationnel, son tissu social, la nature de son régime politique, son orientation économique et les influences exogènes qu'il subies.

La "Stratégie culturelle du monde islamique", adoptée par la 6^{ème} Conférence islamique au Sommet, tenue à Dakar en 1991, a défini le concept de politique culturelle comme suit :

"La politique culturelle s'intéresse à des secteurs déterminés, des catégories ou tranches d'âge spécifiques, des zones géographiques ou groupes ethniques, n'ayant pas de cachet global".

Dans la plupart des cas, la politique culturelle reste subordonnée au degré d'implication et de sensibilisation des populations. Si la population d'un pays ne participe pas à l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique culturelle, son rendement sera réduit. Les programmes d'enseignement influent également sur la politique culturelle, en ce sens que son incompatibilité avec les besoins de l'individu et de la société, ou son inadaptation à l'évolution du moment est très souvent due à la défaillance des programmes pédagogiques et d'enseignement.

La "Politique culturelle" exige, au niveau de chaque pays islamique, les actions suivantes :

1. Adoption d'une politique culturelle islamique globale, voire la participation à son élaboration et sa mise en œuvre par tous les moyens disponibles ;
2. Diagnostic de la situation culturelle du pays dans le but d'effectuer les corrections et transformations voulues, selon les conditions nécessaires à la réussite de la politique culturelle, à savoir, l'engagement moral, la sensibilisation et l'implication du public, et l'élimination de tout ce qui est susceptible d'entraver l'application de cette politique culturelle ;
3. Mise au point des calendriers, avec leurs priorités et leurs programmes, qui seront mis en œuvre avec la flexibilité et la précision propres à chaque cas ;
4. Affectation de cadres compétents et motivés aux postes de responsabilités et de décisions, afin d'assurer la réalisation des objectifs prévus ;
5. Mise en place des institutions spécialisés concernées par les questions culturelles et les orienter selon l'optique islamique, tout en veillant à la coordination entre elles et les organes d'éducation et d'information, assurant ainsi l'harmonie et évitant toute antinomie ou contradiction ;
6. Adaptation des différents domaines de l'action culturelle, tant artistique et théâtrale que littéraire et populaire aux valeurs islamiques.

La "politique culturelle", considérée sous cet angle, prend forme après adoption du plan culturel islamique global et sa conversion en programmes homogènes compatibles avec la réalité locale, et mise en œuvre de tous les moyens disponibles pour leur réalisation.

3. La situation culturelle actuelle et son évolution

1. Diagnostic de la situation actuelle du paysage culturel islamique :

L'examen de la situation dans le monde islamique, de son évolution et de l'interaction endogène et exogène de ses composantes, et l'analyse des bouleversements qui ont préoccupé, voire ébranlé le monde, amènent tout chercheur à conclure que, dans le monde contemporain, c'est le monde islamique représente la cible idéale. Car les pays et les peuples de ce monde islamique sont les plus menacés, tant dans leurs spécificités culturelles que dans leur liberté à exploiter leurs propres ressources naturelles.

En effet, la plupart des événements retentissants et les grands bouleversements que le monde a connus au cours de ces dernières décennies, se sont tous déroulés dans le monde arabes et islamiques ; de même que la plupart des guerres contemporaines ont eu lieu et continuent de sévir dans cette partie du monde. Cette succession d'évènements a ancré dans l'esprit de bon nombre de personnes, d'organisations, d'institutions et d'entreprises la conviction que le monde islamique est une vérité géographique et civilisationnelle, une force culturelle immémoriale à l'avenir prometteur et que, en dépit de la profondeur de ses blessures et de l'intensité de ses crises, ce monde possède des particularités, des spécificités et une mission humaniste alléchante.

Il n'y a pas d'organisation ou d'institution internationale, de multinationale, de pays puissant ou en passe de le devenir, qui n'insère pas dans ses préoccupations, ses bases de données ou la structure de ses relations cet important segment actif du monde contemporain qu'on appelle le monde islamique.

Or en dépit de l'exploitation et de l'épuisement de ses ressources et richesses que ses populations n'ont cessé de combattre, ou du déchirement qu'elles ont enduré, le monde islamique continue d'abonder de richesses naturelles, humaines et civilisationnelles ; ses compétences continuent d'interagir rationnellement avec les événements politiques, intellectuels et culturels ; et ses forces, encore affaiblies de ses blessures, disposent toujours des éléments de résistance et des facteurs de régénérescence et de rénovation.

Beaucoup de politiciens et d'intellectuels se perdent en conjectures, ne comprenant pas d'où vient cette force qui permet au monde islamique, depuis l'avènement de l'Islam et jusqu'à nos jours, de surmonter les crises et les obstacles, d'échapper à tous les complots et les machinations, et de se relever sans rien perdre de sa vigueur et sa vitalité. D'aucuns œuvrant dans l'ombre à l'effacement de la présence islamique n'ont pas manqué de constater chez ces peuples l'attitude de défi qu'ils arborent sur la scène culturelle et politique face aux événements graves. Ils ont également constaté que rien ne pourra ébranler ou

effacer ces peuples, quelle que soit la profondeur des dissensions qu'ils s'efforcent de fomenter.

Cette vérité est illustrée par la présence civilisationnelle, architecturale et de développement du monde islamique, en dépit des difficultés et des crises. Les complots et les troubles ne l'ont pas empêché non plus de laisser sa marque scientifique, intellectuelle et culturelle, et les preuves de sa civilisation et de son glorieux message demeurent immuables dans une continuité qui les renforcent jour après jour, ajoutant à son expérience qui le prépare, en avançant progressivement vers un indéfectible lendemain, florissant et prospère, à remplir toutes les conditions permettant de satisfaire aux besoins de ses peuples, de former ses ressources humaines et d'honorer les engagements exigés par l'époque.

Tout diagnostic pessimiste du monde islamique qui omet de prendre en considération les promesses d'avenir ne peut que méconnaître les capacités de résistance et d'endurance de ce monde distinct. Inversement, tout éloge exagéré fait de sa prospérité, de son développement et de son économie sonnera comme une fausse note devant les crises qu'il traverse et les défaillances et les lacunes qui l'étreignent.

Il n'était pas possible de répertorier tout le contenu du paysage culturel islamique. Aussi le présent diagnostic repose-t-il sur l'extrapolation et l'analyse d'observations, d'études et de rapports. Il n'en présente pas moins une image sincère, objective et critique, proche de la réalité du paysage culturel avec tous ses avantages et inconvénients.

Cet aspect du diagnostic a mis en évidence une partie de la réalité culturelle dans le monde islamique, relative aux domaines de l'écriture, de la créativité, de la contribution au développement, et des lieux de la culture, tels les librairies, les centres culturels, les bibliothèques, les mosquées. De même qu'il a mis en exergue les défis que la culture doit relever pour répondre aux exigences de la révolution technologique et s'adapter positivement à la mondialisation. Le diagnostic, qui met aussi en relief la relation de la culture à l'individu, au patrimoine et les systèmes modernes de communication, entre autres aspects du paysage culturel réel, reste faible en matière de statistiques, et ce, en raison de l'insuffisance des données enregistrées auprès des parties concernées et de leur suivi.

Le diagnostic s'appuie, par ailleurs, sur l'intérêt que portent les organismes et institutions concernés par les questions culturelles, et de leur degré d'adoption d'une politique culturelle déterminée, fondée sur la "Stratégie de la connaissance" élaborée par l'ISESCO et approuvée par les instances supérieures de l'Organisation de la Conférence islamique. Il en découle ainsi une analyse objective du contenu des politiques culturelles des Etats membres, selon les

données disponibles, les méthodes d'application de ces politiques culturelles, le type d'institutions chargées de leur mise en œuvre, et leurs besoins d'innovation, de révision et de soutien, à la faveur des renseignements dont on dispose.

Ce diagnostic a permis de connaître la part qui revient aux politiques culturelles dans la politique globale de développement, sa corrélation avec la politique sociale et d'enseignement, et le degré d'implication de la communauté dans sa mise en œuvre. Il a, en outre, apporté des renseignements exacts sur la situation réelle de la production intellectuelle, culturelle, artistique, médiatique et cinématographique, ou sur les secteurs concernés par la culture, notamment les secteurs de la femme, de l'enfant et de la jeunesse ; les caravanes culturelles et leur rôle dans le rayonnement culturel ; la protection des droits culturels ; les formes de financement de l'action culturelle et le degré d'activation et de renforcement de la solidarité culturelle.

2. Identification et analyse des mutations internationales :

Cet axe occupe une place prépondérante dans la mise au point du plan, en ce sens qu'il reprend l'étude et l'analyse des mutations internationales constatées dans le diagnostic de la situation actuelle. Les résultats de cette étude imprimeront l'orientation que doit prendre l'élaboration d'une politique culturelle appropriée pour le développement du paysage culturel répondant à l'esprit et à la direction de ces mutations.

Le problème du monde islamique est qu'il n'a pas la maîtrise de la situation actuelle et qu'il n'a aucun contrôle des mécanismes et des courants régissant les changements. Aussi, le mieux qu'il puisse faire est de s'y adapter au lieu de les orienter. Or pour diriger ces changements, il faut d'abord les appréhender et connaître leur mouvement afin de les soumettre et de les exploiter.

Les futurologues estiment que la culture est devenue, en raison de ces changements et ses interactions, l'un des facteurs clés régissant les relations entre les nations. Selon cette perspective, les problèmes engendrés par la communication culturelle et le choc des cultures dépasseront de loin les problèmes issus de l'inégalité des échanges socioéconomiques. D'où la nécessité pour le monde islamique d'une stratégie culturelle clairvoyante et judicieuse ; autrement, il sera le jouet du flux et du reflux de vagues qui annihilent ses forces et accroîtront sa dépendance.

Les interactions et les changements auxquels le monde islamique contemporain doit faire face se distinguent par leur nombre incommensurable et leur magnitude. Certains sont endogènes, mais d'autres procèdent de l'influence de l'environnement géographique, les rivalités civilisationnelles et les politiques

hégémoniques étrangères, lesquelles engendrent un climat instable et en continuel bouleversement dont il doit subir tantôt l'attraction, tantôt la répulsion.

Notre but, en nous penchant sur l'analyse des mutations internationales, est de circonscrire la physionomie de la société islamique contemporaine afin d'aboutir à une formulation correspondant aux mutations suscitées par le nouvel ordre mondial. Cette formulation doit mettre en lumière les changements socioéconomiques et culturels mondiaux et leur influence sur les communautés islamiques, identifier les innovations intellectuelles, sociales et culturelles. Il s'agit de mettre en place, dans ce contexte, de nouvelles bases culturelles en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes d'orientation et de développement et de trouver des solutions pratiques aux problèmes qui se posent à la société islamique à la lumière des nouvelles manifestations susceptibles de préoccuper les générations futures de musulmans.

Sur le plan de la classification institutionnelle des changements, le paysage culturel se distingue par trois principaux appareils de communication, à savoir :

- i) Les organes d'information, y compris la radio, la télévision et la presse ;
- ii) L'appareil d'enseignement, en particulier les écoles maternelles et l'enseignement de base ;
- iii) Les établissements populaires d'éducation et de culture. Il s'agit des établissements qui sont en relation directe avec la population, sans intermédiaire officiel ou supervision gouvernementale, tels la mosquée, les clubs, les centres, les lieux privés de rassemblement, et autres instruments autonomes d'action.

Le premier appareil, dont les techniques et les fonctions sont en continuelle extension, entretient avec le public des relations variées et multiformes. Le deuxième se distingue par ses relations avec les strates jeunes et moins jeunes par le biais de systèmes et de méthodes spécifiques. Quant au troisième, il maintient un rapport direct qui influence profondément l'esprit, le comportement, la pensée et la connaissance.

Chacun de ces appareils, dont les méthodes d'exploitation varient, agit différemment sur les différents publics concernés. Mais c'est la mosquée qui demeure l'instrument le plus important, car il est le plus spacieux et le plus influent. C'est dans la mosquée, en effet, que les questions intellectuelles sont étudiées et épurées avant d'être véhiculées aux gens. Plus encore, le message de l'Islam passe par la mosquée, par le biais de la prédication islamique simplifiée, qui est essentiellement concernée par les questions intellectuelles et par le rayonnement de la culture islamique. Et cette simplicité est le point d'orgue de la

religion islamique qui s'adresse aux gens dans une profondeur empreinte de simplicité.

L'école est un appareil non moins important. Elle fait partie de la mosquée, dans sa conception générale, et est, à long terme, le lieu le plus influent pour les générations montantes. Elle est la garante de la pérennité de la communication et de la cohésion entre ces générations.

Quant à la détermination des mutations, l'on peut profiter des études prospectives publiées sur le monde islamique, et analyser les observations et les extrapolations faites par les centres et observatoires.

Mais pour ne pas alourdir le plan par les résultats d'études prospectives à l'horizon restreint, il suffit d'exposer les résultats auxquels les différents futurologues et experts en études prospectives ont abouti dans leur définition des principaux courants représentatifs des principales mutations internationales contemporaines, qui impulsent le mouvement actuel de réforme.

Si l'on rassemblait et classait ces courants majeurs en un groupe cohérent, nous obtiendrions quelque dix courants majeurs, quand bien même nous savons qu'il existe un courant prédominant qu'il est inutile de citer et dont l'existence est attestée par les résultats de nos recherches ainsi que par les experts et les spécialistes. En effet, le niveau d'influence de la religion sur le comportement, les transactions et les positions devrait croître de manière drastique, et se refléter tant sur le dialogue que sur les échanges culturels. Ces spécialistes affirment, par ailleurs, que ce courant, tantôt décrit comme celui de la religion ou de la foi, tantôt celui de la spiritualité, a envahi une bonne partie du monde et agit rapidement tant sur les individus que sur les communautés et les institutions et, partant, sur le commerce, l'économie et les questions sociales.

Quand aux dix courants de mutations majeures, qui feront l'objet de nos études et analyses, ils sont les suivants :

1. Accélération de la croissance démographique ;
2. Progrès continu dans tous les domaines scientifiques et technologiques ;
3. Libéralisation accrue de l'économie et du commerce ;
4. Taux grandissant de la privatisation et du volume des investissements étrangers ;
5. Diminution de la mainmise des autorités locales sur les orientations socioéconomiques ;
6. Rapidité de la communication, multiplicité des réseaux et réduction des coûts ;

7. Prospérité économique accrue et augmentation de la demande pour les hautes compétences ;
8. Aggravation des défis politiques, sociaux et culturels ;
9. Accroissement du remous politique, intellectuel et culturel au sein du tissu social ;
10. Demande croissante et remarquée pour la sécurité et la paix, y compris la sécurité spirituelle et la paix culturelle.

Pour économiser le temps et les énergies, l'attention doit être portée dans cette étude sur les mobiles et les composantes de ces mutations, tentant d'en discerner l'évolution présente et à venir, les résultats de l'étude devant servir à déterminer les fondements et les dimensions de ce que doit être une politique culturelle rationnelle à même de gérer ces mutations. L'étude prospective doit cependant éviter de se pencher en détail sur les courants des mutations, de les expérimenter et de réunir leurs résultats.

Ce sont les analyses de cette étape de l'étude qui permettront de définir les contours de la politique culture globale que l'on peut exploiter dans l'élaboration des politiques culturelles locales. L'on peut ainsi, grâce à l'action coordonnée et unifiée, avancer en tant qu'entité culturelle ayant ses caractéristiques scientifiques, ses spécificités civilisationnelles et sa position géographique et internationale.

Les pièces manquantes des précédentes étapes seront également réunies au cours de l'étape précitée, suivies d'un examen méticuleux des différentes suggestions et d'une distinction entre ce qui est disponible et ce qui n'existe pas, de ce qui exige la multiplication des instruments requis aux fins de préservation et de révision, ou ceux qu'exige la réalisation de nos ambitions ou des recommandations d'autrui.

A titre d'illustration, les Rapports du développement humain arabe entre 2002 et 2005, publiés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) comportent une critique objective de certains aspects de la situation arabe contemporaine, ainsi que des recommandations d'une extrême importance sur le redressement de ladite situation. Ces rapports soulignent la nécessité, pour les pays arabes, de restructurer leurs communautés selon les trois conditions suivantes :

1. Le respect absolu des libertés individuelles, qui constituent la pierre angulaire de toute bonne gouvernance indispensable au développement humain ;
2. Permettre à la femme de bénéficier de toutes les opportunités, notamment celles nécessaires au renforcement des capacités humaines des femmes et des filles, à pied d'égalité avec les hommes ;

3. Acquisition et utilisation efficace de la connaissance dans la construction des capacités humaines, dans toutes les catégories de l'activité sociale, afin de parvenir à un meilleur niveau de bien-être dans la région.

Le Rapport reconnaît les défaillances dans la plupart des pays arabes, sinon tous, sur le plan des droits et des libertés humaines, du droit à la femme de renforcer ses capacités à pied d'égalité avec l'homme, et du besoin d'acquérir et d'utiliser efficacement la connaissance pour la construction des capacités humaines. Il ne conteste pas cependant que des efforts sérieux sont entrepris dans ces trois domaines, qui contribueront à juguler les problèmes sociaux à tous les niveaux et, partant, à atténuer les effets futurs du retard que les pays arabes continueront à accuser face à l'accélération stupéfiante des technologies de la production, de la communication et de l'information.

Quant au rapport de l'Agence américaine de renseignements (CIA), il estime que l'Inde et la Chine, qui poursuivent leur développement économique et scientifique, deviendront à l'aube de 2020, deux grandes puissances, voire des concurrents des USA, de l'Union européenne et du Japon. Le monde deviendra alors multipolaire - Europe, Amérique, Chine, Inde, et autres, auxquels s'ajoutent de pôles secondaires tels les groupements de l'Amérique latine et de l'Afrique.

Le monde islamique deviendra-t-il à son tour une puissance régionale avec lequel il faut compter ? Il doit, sans doute, être en mesure de le devenir, pour peu qu'il applique avec sérieux son plan de politique culturelle et de développement.

Or, selon les prévisions du rapport précité, le monde arabe comportera, en 2020, pas moins de 130 millions d'analphabètes, 110 millions d'habitants vivant au-dessous du seuil de pauvreté, 100 millions de chômeurs, dont en majorité des jeunes. Il estime également que l'endettement des pays arabes atteindra 270 milliards de dollars, impliquant davantage de dépendance, d'hégémonie exogène et d'épuisement des ressources arabes.

La recherche préliminaire, de même que le diagnostic et l'extrapolation des observatoires n'ont pu ni confirmer ni infirmer ces données. Il serait, par ailleurs, culturellement aberrant de s'appuyer sur ces données du fait que l'approche utilisée pour leur collecte ne concorde pas avec l'environnement local concerné par le changement. Plus encore, bon nombre d'études mettent en garde le monde islamique sur le fait que s'il ne mettait pas tout en œuvre pour introduire des réformes radicales à la gouvernance politique et au développement global, pour rattraper la triple défaillance en matière de liberté, de connaissance et de femmes, et pour rationaliser la réflexion religieuse, il serait le plus exposé au cours des quinze prochaines années aux troubles sociaux et conflits politiques que le reste du monde.

Il est clair que dans ces conclusions, l'esprit politique pessimiste prend le pas sur l'analyse scientifique objective. Nous nous en passerons volontiers de ce défaitisme, d'autant que Dieu S'est engagé à rétribuer ceux qui s'adonnent aux bonnes actions, conformément à cette parole divine : «**Y a-t-il d'autre récompense pour le bien, que le bien ?**». Nous n'avons donc d'autre alternative que de parfaire notre œuvre, car avec une bonne planification, nous serons en mesure de faire face aux défis que représentent ces mutations, quelle que soit la force de l'orage qu'elles véhiculent.

4. Les principales orientations des politiques culturelles

4.1. les axes du Plan d'action

**4.2. les champs et les domaines
du Plan d'action**

Le Plan comporte des directives clés pour les politiques culturelles visant la réalisation d'un grand nombre de programmes régionaux et nationaux, en conformité avec les principales stratégies sectorielles et subsidiaires de l'ISESCO, lesquelles sont adoptées par les conférences successives des Sommets islamiques. Comme nous l'avons dit précédemment, un plan de politique culturelle doit, en résumé, mettre en relief les principales lignes de conduite qui orienteront l'action culturelle, et ce, d'une manière répondant aux objectifs généraux. Cette action doit, en outre, donner l'impulsion à toutes les composantes, utilisant tous les moyens disponibles et couvrant tous les domaines culturels. Les théories et les mécanismes régissant cette action doivent, par ailleurs, être rigoureusement étudiés, de même que leurs origines et les relations qu'ils entretiennent avec les valeurs, religions, civilisations et innovations.

Nous avons affirmé, en outre, que l'ISESCO, s'appuyant sur sa riche expérience et sa méthodologie stratégique dans l'élaboration ou la mise en œuvre des plans et programmes, ne s'attarde pas outre mesure sur le côté théorique des choses. Sur le plan pratique, le "Plan" se concentre principalement sur deux axes majeurs, autour desquels s'articuleront les programmes. Il s'agit des axes suivants:

I. La préservation des acquis :

L'expression "préservation des acquis" n'est pas entendue ici dans son sens étroit, à savoir, la conservation des acquis dans l'état où ils sont. Il va sans dire, cependant, que si des efforts ne sont pas consacrés à la restauration et la sauvegarde de ces acquis, et si nous n'investissons pas assez pour les améliorer et les perfectionner, ils ne tarderont pas à sombrer dans la décrépitude et l'oubli.

Les Etats membres ont déployés des efforts considérables en vue de construire leur culture respective et défendre leurs fondements et leur personnalité. Ils ont tout consentis pour préserver leurs spécificités culturelles et réaliser, par tous les moyens matériels, humains et cognitifs dont ils disposent, le développement dans les nombreux secteurs vitaux de l'éducation, de la culture et des sciences, pour atteindre un niveau civilisationnel avancé tout en faisant face à toutes les formes d'aliénation culturelle.

Ainsi, l'expression "préservation des acquis" implique-t-elle la poursuite des efforts déployés par les Etats membres pour préserver les projets réalisés, réactiver les institutions créatives, dynamiser les décisions prises, et achever les chantiers en cours de construction ou d'achèvement.

II. Renforcement des efforts pour atteindre les objectifs escomptés :

Les innovations et les mutations que le monde a connues imposent, tant au monde islamique qu'à la communauté mondiale, des préoccupations nouvelles qui se compliquent encore davantage avec l'hégémonie de la mondialisation, l'instauration d'un nouvel ordre mondial et l'intensification des dissensions entre certains frères musulmans. Ces questions portent notamment sur le dialogue entre les cultures, l'alliance entre les civilisations, la consolidation de la culture de la justice et de la paix, la diffusion de la culture de la coexistence, de l'entente et de la tolérance, l'éducation sur les valeurs de la citoyenneté et les principes des droits de l'homme, le rehaussement de la femme aux postes de responsabilité et son implication dans le processus décisionnel, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et le terrorisme.

La prochaine décennie devra sans aucun doute renforcer ces préoccupations et en ajouter d'autres encore plus intenses et aiguës. L'ISESCO qui s'est apprêtée, à travers ses études et programmes stratégiques, à certaines de ces préoccupations, a inscrit à ce plan les principaux programmes qui permettront aux Etats membres, pour peu qu'ils s'engagent à les mettre en œuvre, à prendre les devants sur la scène de l'action culturelle, réduisant ainsi les facteurs astreignants que les mutations imposent pour des raisons politiques et culturelles, défis qui peuvent être relevés grâce à la coopération, la solidarité et la coordination collectives, dans le cadre d'un programme judicieux.

Mais si la politique culturelle incombe essentiellement aux gouvernements, l'implication des organisations, institutions, centres et organismes opérant dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'information est d'autant plus nécessaire qu'elle contribue à la fois à étayer les acquis et à réaliser d'autres objectifs. Quant à l'ISESCO, qui opère tout à la fois comme un **laboratoire d'idées** prévoyant et déterminant les stratégies culturelles et les politiques de développement ; un **pôle d'expertise** chargé de collecter, de diffuser et d'échanger les informations et les connaissances, et de sélectionner les meilleures pratiques pour la préparation et la formation des compétences humaines et institutionnelles des Etats membres ; mais aussi l'**organe de coordination** entre les différentes composantes culturelles et les institutions et administrations concernées, chargé de veiller à l'intensification des liens de solidarité, d'entraide et de complémentarité, l'ISESCO gardera toujours sa main tendue en direction de tous ceux qui œuvrent à l'amélioration de la situation culturelle du monde islamique, à la fortification de ses fondements, à la préservation de ses acquis, et à la réalisation de tout ce qui est de nature à lui profiter aujourd'hui et lui garantir un lendemain meilleur.

4.1. Axes du Plan d'Actions

Les orientations adoptées par la politique culturelle pour la préservation du patrimoine existant (sites civilisationnels et culturels, chantiers ouverts, etc.) s'articulent dans ce plan autour de sept axes desquels se répartissent les objectifs majeurs détaillés dans le deuxième chapitre. Cela ne veut pas dire que ces objectifs sont exclusifs à l'axe en question, car ces objectifs se croisent et s'imbriquent en raison de l'interdépendance des axes, lesquels abondent tous dans un même sens, à savoir, la préservation et l'affermissement de la personnalité culturelle islamique, et son édification continue.

Cette personnalité islamique est mise en relief à la fois par l'identité et la mémoire qu'elle incarne. Son existence procède de l'action qu'elle entreprend et de l'évolution qu'elle subit. Dans son authenticité et sa profondeur, elle se ramifie à travers la bonne parole, en s'abreuvant au Livre Saint, source de la Révélation, de la science et de la sagesse : **«N'as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s'élançant dans le ciel ? Il donne à tout instant ses fruits, par la grâce de son Seigneur. Allah propose des paraboles à l'intention des gens afin qu'ils s'exhortent»** (Ibrahim : 24-25). Ainsi, l'édification de la personnalité exige-t-elle, d'une part l'affermissement et le renforcement des constantes originelles et, d'autre part, la protection de la ramification qui s'étend vers le ciel.

Axe 1 : Préservation et consolidation de la personnalité culturelle islamique dans son unicité :

Cet axe démontre l'importance majeur que revêt la **construction de la personnalité musulmane responsable et active**. En effet, il ne peut y avoir d'unité en dehors de la personnalité islamique constructive, laquelle justement protège et renforce cette unité. Or l'un des principaux objectifs de l'action islamique est de convertir le capital éducatif et culturel acquis par l'apprenant au cours de sa formation en un facteur de production, dans le cadre d'une culture unifiée et unificatrice, adaptée au temps et au lieu. Quant à la place qu'occupera l'apprenant dans le système social, il reste subordonnée à ses capacités et compétences, ainsi qu'à l'influence positive qu'il exercera pour impulser la construction, le développement et l'unité de la société.

Un autre pilier qui doit retenir l'attention suprême dans cet axe est celui du **Renforcement de la fraternité religieuse imposé par Dieu aux croyants**, Qui en fit l'assise de la société. Il s'agit, pour ce faire, de mettre en application, sans réserves, les recommandations et les plans concernant la consolidation de l'unité culturelle islamique et de ses fondements, tels qu'ils figurent dans les stratégies de l'ISESCO, adoptées par les différentes conférences du Sommet islamique, et

ce, avec toute la solidarité, la fraternité et la coordination que cela implique. La priorité doit être accordée à ces recommandations dans le plan national de politique culturelle et les programmes d'exécution connexes

Le **Consensus sur l'authenticité, les fondements clés et les desseins globaux de la culture islamique** s'inscrit également dans le contexte de l'unité de la personnalité culturelle. Il sera ainsi possible d'éviter toute discordance susceptible de nuire à l'unité ou compromettre la solidarité et la fraternité entre les Etats membres. Mais pour y parvenir, il convient de réactiver les différents plans et stratégies adoptées, en particulier ceux relatifs à la Déclaration islamique sur la diversité culturelle, la solidarité culturelle islamique, le rapprochement entre les Madhahib islamique ; ceci implique également la réactivation des normes de la recherche jurisprudentielle, du renouvellement et des règles régissant la discordance. Il s'agit également d'**adopter le principe de l'échange, et ce, sans préjudice aux fondements immuables et profondément ancrés**, car il faut éviter tout isolement ou introversion susceptible de freiner la dynamique du groupe. Ceci répond par ailleurs au besoin de dynamiser le principe de flexibilité jurisprudentielle, d'extension de l'action civilisationnelle et culturelle islamique, et de la diversité au sein du groupe.

Les principales orientations de cet axe peuvent être résumées dans les deux axes subsidiaires suivants :

a. Faire connaître l'image authentique de l'Islam

Cet axe subsidiaire porte sur l'auto-redressement par le musulman de sa propre image, et ce, à la faveur des préceptes du Coran et de la biographie du Prophète (PSL). En effet, on ne peut donner que ce qu'on a. Plus encore, les efforts visant à redresser l'image de l'Islam et ses choses sacrées ne peuvent avoir d'effet tangible tant que l'on continue à assister, dans certaines communautés, aux luttes inter-musulmanes, au manque de justice, à la déficience en matière de consultation ou de gouvernance, ou encore à l'absence d'impartialité, d'égalité, de liberté, de décence, de dignité, d'altruisme, et du désir de diffuser le savoir et de soutenir la paix.

Pour redresser sa propre image, le musulman doit commencer par prendre personnellement contact avec une élite d'érudits musulmans. Il doit également poursuivre l'observation, de façon globale et équilibrée, de la déformation considérable que l'image de l'Islam a subie, et œuvrer à son redressement par la mise au point de réflexions scientifiquement soutenue tout en recourant, à cet effet, aux centres experts et d'études spécialisés lesquels sont équipés financièrement, matériellement et humainement pour ce type de suivi.

Cet axe subsidiaire est également concerné par le danger que revêt le ralliement du musulman à la théorie du complot ou son adoption comme une explication des événements, passés et présents. Cet axe met l'accent sur la nécessité de sensibiliser l'individu contre les risques d'endoctrinement, sachant que l'arme du croyant est la foi, la persévérance, la science et la bonne action. Il est tout aussi nécessaire de faire face aux tentatives de certains médias hostiles qui s'efforcent principalement à faire passer l'image négative standardisée de l'Islam et des musulmans, en les accusant d'hostilité permanente envers l'Occident, en prétendant que les valeurs islamiques sont en contradiction avec les valeurs humaines et civilisationnelles occidentales ; en empreignant l'Islam de sous-développement et associant les musulmans au terrorisme, sans compter leur soi-disant assujettissement de la femme et leur goût pour la violence.

b. Assurer la sécurité culturelle et protéger les produits et services culturels

Préserver la pureté des constantes religieuses, leurs particularités et leur simplicité, et garantir la sécurité culturelle sont des responsabilités majeures qui requièrent la mobilisation, la conjugaison et la coordination de tous les efforts de la Oumma. En effet, les courants qui s'efforcent de porter atteinte à ces constantes exigent, sur le plan culturel, une solidarité indéfectible et une planification judicieuse.

Il sera superflue de souligner que la mission des hommes de science et de culture est d'enseigner et d'inculquer la culture. Il ne leur appartient donc pas d'éliminer ou d'exclure quiconque de bénéficier de leur savoir en prétextant sa position quant aux postulats et constantes. Les musulmans ont, qui plus est, culturellement le droit de vivre dans une atmosphère culturelle saine, dénuée de tout polluant intellectuel. Il incombe donc aux autorités de veiller à ce que l'ensemble de la communauté jouisse de ce droit et d'assurer la sécurité culturelle, tant aux individus qu'aux institutions, en les protégeant des impuretés exogènes. Elles doivent œuvrer également à l'instauration d'un climat culturel, intellectuel et pédagogique dans lequel ils peuvent profusément puiser aux sources pures de la culture islamique. Elles doivent, en outre, faire en sorte que ce climat soit doté de tous les moyens permettant de diffuser cette culture, en créant, dans cette perspective, des centres, des clubs, des associations et d'établissements efficaces, et en accordant aux mécènes prêts à assumer cette noble tâche le soutien et les moyens leur permettant de colmater les brèches par lesquelles s'infiltrèrent les facteurs visant à troubler la pureté de nos acquis et de nos sources.

Aussi est-il essentiel de tout mettre en œuvre, dans le cadre de cet axe subsidiaire, pour préserver l'authenticité, les constantes et l'exhaustivité de la culture islamique, tout en mettant en évidence la flexibilité de ses sources, la tolérance de ses lois et son éloignement de tout ce qui tend à la culture de la

duplicité, du renchérissement, de la sclérose et de l'introversion. Mais il est tout aussi important de faire connaître les constantes culturelles qui reposent sur les fondements inébranlables de l'Islam, d'en faire l'étude critique et analytique, et de les consigner dans des encyclopédies scientifiques, dans diverses langues, assorties d'annexes comportant les réponses aux questions et suspicions soulevées par les détracteurs de l'Islam.

Il est également indispensable d'impliquer les instances officielles concernées par la protection des fondements de la religion dans les programmes culturels destinés à expliquer les constantes jurisprudentielles et les nobles valeurs islamiques. Ces programmes devront, de même, œuvrer à l'élimination des achoppements que constituent l'analphabétisme, l'ignorance, le renchérissement, le sous-développement, et en particulier ceux -les plus dangereux- qui portent atteinte à la religion, qui menacent la culture islamique dans ses constantes, son authenticité et ses particularités, et qui touchent à la sécurité spirituelle et culturelle de l'Islam. Mais il s'agit aussi de faire résolument face à toutes les tentatives d'invasion idéologique et doctrinale, en recourant à tous les moyens d'influence et de diffusion, et à tous les niveaux intellectuel, culturel, éducatif et médiatique, et ce, afin de protéger l'identité culturelle et préserver son authenticité et sa diversité, ainsi que sa sécurité et sa stabilité.

Axe 2 : Renforcer et enrichir la diversité culturelle, diffuser les valeurs de la culture de la justice, de la paix et des principes de liberté et de droits de l'homme :

Une attention particulière doit être accordée à cet axe, d'abord en raison de sa gravité, ensuite parce qu'il représente l'échine dorsale des cultures mondiales contemporaines. Son importance procède également du fait que la "Déclaration islamique sur la diversité culturelle", adoptée par la 4ème Conférence islamique des ministres de la Culture, tenue à Alger en 2004, constitue un événement qui profite à la culture islamique, toutes expressions confondues, qu'il convient donc de préserver, de renforcer et d'enrichir. Cette déclaration est, en vérité, une stratégie dans toute l'acception du terme, qui vient s'ajouter aux autres stratégies déjà adoptées.

La culture islamique a fait montre, à travers l'histoire, de son souci à ce que les autres peuples participent, à pieds d'égalité, aux droits et obligations des composantes de la Oumma, toutes races, catégories et langues confondues, et ce, afin d'édifier un monde où, conformément à la jurisprudence islamique et aux lois internationales, prévalent les valeurs de la paix, de la justice, de l'égalité et de la tolérance ; où sont respectés les droits de l'homme et les fondements matériels et moraux de la dignité humaine ; et où la diversité culturelle et le droit de divergence sont autant de maillons intrinsèques aux droits de l'homme.

La pensée et la culture islamiques n'ont jamais, tout au long de l'histoire, rompu leur attachement à la culture de la justice, de la paix et de la tolérance. Mais si la paix est essentielle au progrès des peuples et à la coexistence entre les civilisations, on ne peut, d'un point de vue islamique, dissocier la paix de la justice. Or la paix suggère le respect implicite des droits de l'homme, de la volonté collective et sincère de coexister, sur la base des valeurs communes, du respect du droit des peuples à préserver leurs identités, leurs cultures, et leurs civilisations et, par extension, du droit à enrichir l'héritage culturel et civilisationnel de l'humanité tout entière.

La paix implique également le respect de l'autre, de sa culture, de sa civilisation, de sa religion et de ses valeurs morales. En effet, l'instauration de la culture de la paix doit nécessairement passer par la préservation et la protection de la diversité culturelle, étant entendu qu'il faut aider les pays pauvres à préserver leur patrimoine et à réhabiliter leurs civilisations. D'autant que cette diversité constitue un composant nécessaire à la résolution des conflits et indispensable si l'on veut faire face au terrorisme et à l'extrémisme dans toutes leurs formes, qu'ils soient au niveau de l'individu, du groupe ou de l'Etat. D'où la nécessité de renforcer davantage les liens entre la culture islamique et les autres cultures et à consolider leur interaction dans l'intérêt de la sécurité et de la paix, et ce, sans porter préjudice à la diversité et à la créativité culturelles de ces peuples. Il est tout aussi important de réaffirmer leur droit à la diversité et la pluralité culturelles, ainsi qu'au respect mutuel des constituants civilisationnels et culturels, celui-ci étant la condition sine qua non du dialogue équilibré et de la coexistence pacifique.

Les principales orientations de cet axe peuvent être résumées dans les deux axes subsidiaires suivants :

a. Renforcement des valeurs et des concepts de la diversité culturelle :

Il est un besoin général pour une sensibilisation accrue sur la diversité culturelle et, en particulier, sur la relation existant entre la diversité culturelle et les questions de développement, notamment celles portant sur l'atténuation de la pauvreté, les droits de l'homme et l'égalité des chances dans l'accès aux ressources. Il s'agit également de promouvoir les valeurs positives de la Déclaration auprès de l'ensemble des pays islamiques, et particulièrement chez les jeunes. Il faut, par ailleurs, faire en sorte que les avantages de la diversité culturelle bénéficient à tous, tout en assurant la libre circulation de la pensée, tant par le mot que par l'image, en partant du principe que toutes les cultures ont le droit de s'exprimer et de se faire connaître.

De même, il est indispensable que des garanties soient offertes en faveur de cette diversité culturelle, sous forme de liberté d'expression et d'information, de

pluralisme linguistique, d'égalité d'accès à l'art, à la connaissance scientifique et technologique, y compris la connaissance numérique, et en permettant à toutes les cultures d'accéder aux moyens d'expression et de diffusion.

Il convient, d'autre part, d'attirer l'attention sur le fait que la Déclaration islamique sur la diversité culturelle a, depuis sa publication, rendu à la culture la place qui lui revient dans l'action politique des Etats membres. Cette Déclaration accorde à la culture, de ce fait, la valeur économique qu'elle mérite dans les plans de développement, ce qui constitue une reconnaissance de sa valeur symbolique, laquelle est indissociable du principe de prospérité de l'individu et de la collectivité. Il faut donc renforcer cette place, voire l'enraciner pour mieux servir la culture et ses différentes formes d'expression. Quant au rôle qu'assume la société civile dans la protection et la promotion des différentes formes d'expression culturelle, en favorisant sa participation dans les efforts déployés par les parties compétentes, il serait utile de l'exalter, compte tenu de l'importance qu'il revêt dans la réalisation des objectifs de la Déclaration islamique sur la diversité culturelle.

b. Renforcement des droits culturels des catégories marginalisées et des droits de la propriété intellectuelle :

L'objectif de cet axe subsidiaire est de garantir les droits culturels des catégories aux besoins spécifiques, de préserver les droits de création, d'élaboration d'ouvrage, de propriété intellectuelle, de combattre le piratage culturel et intellectuel, et de susciter une prise de conscience quant au rendement que procure cette protection dans le domaine de la création culturelle et artistique. Il est évident que tout individu a le droit de s'exprimer, de publier ses œuvres dans la langue qu'il choisit. De même que tout individu a droit à un enseignement et une formation adéquats respectueux de son identité culturelle ; qu'il a le droit de participer à la vie culturelle qu'il choisit et de gérer ses propres affaires culturelles, sous réserve que les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient respectés. Cet axe vise également à encourager les organisations non lucratives, les établissements publics et privés, les associations professionnelles et les centres artistiques à développer des programmes culturels à l'intention des catégories aux besoins spécifiques ; à promouvoir les échanges culturels et intellectuels, ainsi que les expressions et activités culturelles ; à renforcer les droits culturels et la propriété intellectuelle, de même que la créativité, l'élaboration et la publication d'ouvrages. Il compte, parmi ses autres objectifs, à inciter les individus et groupes sociaux à produire, publier et diffuser leur culture, à faire connaître leurs expressions culturelles, et à accorder l'attention aux conditions et besoins spécifiques aux femmes, aux enfants et aux autres catégories sociales, y compris les personnes appartenant à des minorités,

et ce, afin de rassembler les différentes expressions culturelles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du monde islamique. Enfin, il vise à assurer le libre échange des informations, en toute transparence, en diffusant les renseignements relatifs aux mesures prises pour préserver et promouvoir la diversité des formes d'expression culturelle.

c. Diffusion des valeurs de justice, de paix , des principes de liberté et de droits de l'homme :

Cet axe subsidiaire met en relief la nécessité de défendre la diversité culturelle, qui est une obligation morale indissociable du respect de la dignité humaine. Elle est aussi un engagement en matière de droits de l'homme et des libertés fondamentales ; il en est de même des droits culturels qui représentent une partie intégrante des droits de l'homme, dans la mesure où ils évoluent dans un environnement propice à la diversité culturelle. Ce sont des droits mondiaux inaliénables. A cela s'ajoutent également le renforcement de l'égalité entre les sexes et la mise en évidence de la dimension sociale des droits de la femme dans les domaines de la recherche, du savoir, de la communication, de la prédication et de l'échange des meilleures pratiques.

Il s'agit également d'œuvrer sur tous les fronts en faveur de la coexistence harmonieuse, de la cohabitation pacifique entre les communautés, du respect des droits de l'homme et du renforcement du dialogue interculturel. Mais il faut, pour y parvenir, susciter une meilleure prise de conscience quant aux valeurs de la paix, du dialogue, de la coexistence, du respect des droits généraux et particuliers, ainsi qu'à l'affermissement des principes relatifs à l'exercice de la culture des droits de l'homme et du respect des civilisations, des cultures et des religions. Il est cependant essentiel de passer des principes théoriques de démocratie et de gouvernance rationnelle à la mise en place d'une stratégie pratique pour l'adoption et l'application de ces principes au sein des administrations et des institutions.

Axe 3 : Préservation de la mémoire collective et de l'héritage culturel de la Oumma :

Le manque d'attention accordée à la mémoire collective de la Oumma et le peu d'investissements consacrés à son héritage culturel ont frayé la voie à des systèmes médiatiques et culturels pour opérer un certain type d'aliénation intellectuelle et culturelle auprès de vastes strates des générations montantes.

Aujourd'hui c'est de façon quasi inconsciente que les peuples regardent les canaux d'information et de communication, lesquels ignorent, voire méprisent les principes de souveraineté nationale. Il est désormais impossible de contrôler

leurs orientations médiatiques et, partant, de maîtriser les remous et soubresauts dévastateurs qu'ils risquent de provoquer si les peuples ne s'arment de la foi et des principes et spécificités qui constituent les fondements de notre monde islamique, à savoir, les valeurs et préceptes de l'Islam.

Il est donc impératif que les défis posés par ces fléaux s'insèrent dans un plan judicieux visant à préserver la mémoire collective et l'héritage culturel, à vulgariser les connaissances nécessaires au développement des ressources, à encourager les talents, l'éradication de l'analphabétisme, l'enseignement utile, la culture constructive, et la recherche scientifique sérieuse. Il convient également de tout mettre tout en œuvre pour parfaire les facultés cognitives de l'individu et de la communauté et fortifier, dans leur ensemble, les ramifications de la mémoire collective.

Il est donc nécessaire d'accorder une attention accrue aux bibliothèques de la mémoire, tant individuelle que collective, en raison du rôle qu'elle joue dans la détermination des fondements de l'identité et des spécificités culturelles. Tout doit être mis en œuvre pour la préserver de la corrosion et de l'oblitération, et ce, en impliquant les universités, les instituts et les établissements scolaires et culturels, ainsi que les organisations et organismes spécialisés à des fins d'exploitation, de recherche, d'épuration et de protection contre le pillage, la falsification ou la détérioration. Il faut veiller, dans ce même ordre d'idée, à la sauvegarde et l'étude du patrimoine oral, le rassembler, le consigner et l'authentifier par tous les moyens, en particulier par les médias modernes. A cet effet, il est nécessaire de mettre en place des bases de données sur le patrimoine et l'héritage culturel islamique ; de procéder aux opérations de dénombrement, d'identification, d'indexation, d'authentification et de classification des différents types de mémoire, les étudier, les restaurer, les préserver, les publier et les numériser électroniquement. Sans oublier d'établir des listes et d'informations exhaustives sur le patrimoine oral et les arts populaires ; d'assurer la formation des ressources humaines spécialisés dans la gestion et la restauration du patrimoine oral et des arts populaires ; d'échanger avec les centres spécialisés les informations et le savoir-faire relatifs à ce patrimoine ; et, enfin, d'accorder une attention primordiale au livre électronique.

Les principales orientations de la politique culturelle peuvent être résumées dans les quatre axes subsidiaires suivants :

a. Promotion des musées et leurs contenus archéologiques :

Il s'agit, dans ce contexte, de développer le travail muséographique et d'améliorer ses mécanismes ; de perfectionner les méthodes de présentation des trésors de l'héritage islamique et d'authentifier ses composantes ; d'introduire les

nouvelles technologies et programmes informatiques sophistiqués pour la gestion des musées ; de renforcer la coordination entre les différents musées islamiques et favoriser l'échange d'expertises ; d'impulser la coopération internationale avec les grands musées mondiaux pour faire connaître le patrimoine culturel et artistique islamique ; de former les ressources humaines par la tenue de stages de formation spécialisée en faveur des agents exerçant dans le domaine muséographique ; et de tout mettre tout en œuvre pour la récupération des propriétés islamiques spoliées et les faire connaître, et recourir aux chartes et conventions internationales relatives à la récupération des propriétés culturelles spoliées.

b. Protection et restauration des sites archéologiques dans le monde islamique :

La mise en œuvre de cet axe prévoit les actions suivantes : prendre soin de tous les sites archéologiques et historiques islamiques, assurer leur maintenance et les faire connaître ainsi que la civilisation dont ils se réclament ; sauver les sites archéologiques menacés et intensifier les efforts visant l'application des accords et conventions régionales et internationales dans ce sens ; introduire les techniques modernes de gestion au sein des administrations et institutions concernées par la gestion des sites archéologiques, et rehausser le niveau de leurs opérateurs afin qu'il réponde aux normes internationales ; et optimiser l'exploitation des sites archéologiques inscrits au patrimoine mondial, tout en soutenant les études historiques qui les font connaître et en suscitant une prise de conscience quant à leur rôle civilisationnel et la place qu'ils occupent dans la mémoire collective de l'humanité.

c. Protection de l'archéologie et de l'architecture islamiques :

Il s'agit, dans ce cadre, de susciter une plus grande prise de conscience à l'égard de l'archéologie et de l'architecture ; de les exploiter de façon optimale tout en mettant en évidence leur authenticité et leur esthétique ; d'inciter les chercheurs et les universitaires à s'intéresser à leur étude ; de former les agents chargés de leur protection ; d'organiser des forums pour les faire connaître ; d'établir des études et des recherches en la matière ; de consacrer des prix aux créateurs et innovateurs en matière d'architecture islamique ; d'apporter une attention particulière aux villes antiques qui se caractérisent par leur patrimoine architectural ancestral ; de mettre en lumière la diversité de l'architecture par rapport à la diversité de la culture islamique ; d'exploiter la valeur architecturale artistique et historique pour promouvoir le tourisme et l'industrie culturels ; et, enfin, d'exploiter l'archéologie aux fins de fortifier l'identité individuelle et collective.

d. Faire connaître les figures symboliques intellectuelles et culturelles :

L'action prévue par cet axe subsidiaire vise à enraciner la culture de l'unité, de la solidarité et de la cohésion parmi les jeunes générations ; à affirmer notre

attachement à l'identité islamique, la défendre et la fortifier ; à diffuser et ancrer les principes d'éducation à la bonne citoyenneté ; à accorder la priorité à la mémoire, et à ses figures symboliques intellectuelles et culturelles ; à éviter de déprécier la production culturelle locale et de grever les industries qui lui sont liées ; à mettre en lumière le rôle civilisationnel des figures, des villes et des institutions islamiques ; à poursuivre le programme de **célébration des capitales de la culture islamique**, revigorisant ainsi la vie culturelle, tant au niveau national que régional, dans les capitales célébrées ; à organiser des semaines culturelles et favoriser l'entre-connaissance, les échanges et la reconnaissance de la diversité et des spécificités culturelles dans le cadre de l'unité ; à faire connaître les figures symboliques intellectuelles et les promoteurs du patrimoine parmi les oulémas, les juristes, les penseurs, les hommes de lettres et de culture et les chercheurs ; à faire connaître les différentes contributions des figures et institutions islamiques ; à consigner les attestations mondiales et islamiques rendant hommage aux figures et institutions islamiques ; à commémorer les personnalités et précurseurs célèbres qui se sont illustrés dans les domaines scientifiques, culturels et intellectuels ; à mettre en évidence le rôle que les institutions culturelles ont historiquement joué dans la vie culturelle tant au plan local que régional et international ; à identifier les dernières découvertes afférentes aux figures et institutions et élargir la base des connaissances les concernant ; à corriger les aberrations provoquées et colporter par la culture de la standardisation ; à tirer profit de la culture du dialogue constructif et de la communication positive ; et à tenir des colloques, conférences, journées d'étude, séminaires et stages de formation, et imprimer des documents de présentation, de monographies et de travaux de recherche.

Axe 4 : Promouvoir l'esprit de solidarité et intensifier la cohésion culturelle :

Si l'entre-connaissance est un noble dessein qui permet aux peuples de coexister dans un climat de fraternité, de justice et de tolérance, elle ne peut cependant se concrétiser sans la solidarité, la coopération et la cohésion entre les individus, les groupes et les institutions. Ces derniers doivent être mues par une foi collective quant à la nécessité de préserver l'univers et les fondements de la vie humaine, et de veiller à la sécurité, à la coexistence, à l'échange et à la coopération auxquels elle aspire, ainsi qu'au rejet de toutes formes de conflits susceptibles de les compromettre ou de freiner leur exploitation bénéfique. D'où le besoin de déployer tous les efforts afin de consolider les liens de fraternité et de tolérance entre les acteurs des différents domaines de la culture et de la civilisation mondiale, conformément aux recommandations des conférences du Sommet islamique qui réaffirment la prégnance de la civilisation islamique dans les domaines de l'entre-connaissance, du dialogue et de la solidarité, et sa prédisposition à la coexistence pacifique, à l'entente et au dialogue.

Or les peuples de la terre ont plus que jamais besoin de renforcer leur solidarité et leur coopération face aux crises et aux soubresauts auxquels ils sont confrontés. Ils ont besoin de consolider leur sécurité et leur stabilité face à l'enchérissement idéologique et aux velléités de violence et d'ignorance, et se protéger contre la dissension, la corruption de la terre et l'insécurité. Mais l'on ne peut y parvenir sans l'adoption du principe de la diversité culturelle et le respect de ses spécificités, sans l'intensification du dialogue civilisationnel et la dynamisation de la cohésion culturelle.

Et si cette action est un devoir qui s'insère dans le cadre des nobles valeurs humaines et morales et incombe ainsi à tous les peuples de la terre, elle est une obligation dictée par les textes de notre religion et de la jurisprudence et que chaque individu du monde islamique doit observer, à côté des autres valeurs et principes généraux.

La religion, par la voie de la jurisprudence, accorde aux musulmans le droit d'œuvrer dans leur intérêt propre et de combattre le préjudice, qu'il soit matériel ou moral. Ce droit leur est acquis pour ce qui est de protéger la religion contre les courants intellectuels néfastes et les phénomènes culturels exogènes, ou de préserver l'héritage intellectuel et civilisationnel des musulmans. Les oulémas sont unanimes que ce droit collectif, au sens de solidarité et qui porte sur les intérêts généraux de la Oumma, prime sur l'intérêt personnel.

Or la société islamique est, de par sa nature et comme le décrivent les versets coraniques et les hadiths du Prophète (PSL), fait de la solidarité une obligation inconditionnelle. Il en est de même de la coopération qui est une nécessité si l'on veut préserver la religion et défendre les intérêts des musulmans. Solidarité et coopération sont autant de nécessités pour détourner les fléaux et les dangers. Plus encore, la Oumma doit mobiliser toutes les énergies pour dénoncer ces derniers, et toute négligence sur ce plan risque de compromettre ses fondements et sa pérennité, avec des conséquences que nul ne peut prévoir.

Il convient à cet égard de rappeler la stratégie de solidarité culturelle, élaborée par l'ISESCO, de ses spécificités et caractéristiques auxquels il faut s'attacher. Il faut cependant veiller à ne pas limiter le concept de "solidarité" à la seule culture islamique, ou réduire ses dimensions humanistes et mondiales à des questions purement islamiques ou locales. De façon générale, le but escompté est d'animer les énergies latentes du monde islamique à travers une solidarité pluriformes, pour servir la cause d'une diversité culturelle aux programmes multiples, à même de renforcer et d'immuniser la personnalité, d'améliorer l'interaction et le dialogue entre ses composants et d'assurer la coexistence et le brassage scientifique et civilisationnel tant au plan régional qu'international.

Un autre objectif est celui d'œuvrer dans le cadre de la stratégie de solidarité pour servir la cause de la culture islamique afin qu'elle acquiert, dans cette optique, des dimensions humanistes et mondiales plus élargies et, partant, de mieux servir la diversité culturelle. En se dévouant au service des problèmes de la Oumma, en veillant à l'interaction culturelle entre ses composantes, en assurant une présence continue et constructive dans l'espace culturel humain, et en s'attachant à une méthodologie scientifique et analytique des domaines que couvre la solidarité culturelle, la Stratégie de solidarité culturelle sera à même de répondre aux aspirations du monde islamique ainsi qu'aux besoins pressants que dictent les temps présents et les défis qu'ils comportent, et satisfaire, ce faisant, aux conditions du développement civilisationnel.

Les principales orientations de la politique culturelle peuvent être résumées dans les deux axes subsidiaires suivants :

a. Dynamiser la solidarité culturelle grâce au renforcement du rôle de la famille :

Il faut consacrer une attention accrue à la famille, en lui assurant à cet effet un enseignement circonspect et la diffusion ininterrompue de la culture islamique saine et constructive, tout en impliquant les membres de la famille dans la planification et la réalisation. De même qu'il faut sensibiliser la famille sur ses droits juridiques, économiques, sanitaires et sociaux, sur ses obligations sociales et pédagogiques, ainsi que sur la valeur de la solidarité et la cohésion, la fraternité islamique, le volontariat, le sens de la famille (liens de sang) et la protection des catégories spéciales. Elle doit également être sensibilisée sur les services mutuels que la culture et la famille se rendent mutuellement. Il s'agit aussi d'assurer l'encadrement socioculturel qui permet à la famille de retrouver sa stabilité et d'éliminer les causes de préoccupation. A cela s'ajoute la nécessité d'instaurer un climat culturel et éducatif sain pour la construction de la famille musulmane sur des bases jurisprudentielles, et la doter des moyens lui permettant de préserver ses spécificités et ses valeurs culturelles et faire face aux courants exogènes ou radicaux.

b. Dynamiser la solidarité culturelle grâce au renforcement du rôle des institutions sociales :

Il s'agit de soutenir les institutions sociales, civiles, éducatives et médiatiques, à commencer par la mosquée, et veiller à l'impact qu'elles peuvent avoir sur l'édification de la personnalité du musulman, individuellement et collectivement. Œuvrer à enraciner les fondements de la culture islamique, à ranimer l'héritage islamique ainsi que les expériences des sociétés islamiques à caractère social en matière de volontariat et de solidarité éducative et culturelle. Dans ce contexte islamique historique, des initiatives doivent être prises pour la

mise en place d'institutions sociales, civiles, éducatives, médiatiques, culturelles et prédictives, et faire en sorte qu'elles conjuguent leurs efforts avec ceux des organismes officiels et contribuent au processus de développement durable, et ce, à travers leur participation à l'élaboration des politiques, à la dynamisation des stratégies et plans.

Axe 5 : Généralisation de la culture, lutte contre la marginalisation culturelle et perfectionnement de la formation culturelle des ressources humaines :

Il est indispensable de généraliser la culture de sorte que tout individu ou institution puisse en tirer profit. Ceci est d'autant plus essentiel et vital pour le développement que toute l'attention, voire la priorité, doit lui être accordée. Il convient, à cette fin, de mettre en place des politiques efficaces permettant l'implication et la participation de tous, individuellement collectivement, dans les affaires culturelles, tant au plan de la conception que de la production et de la consommation. Cette implication/participation contribue à la cohésion sociale et la sécurité culturelle. Elle permet aussi de perpétuer les diverses expressions culturelles tout en assurant leur harmonie avec l'ensemble des composantes de la personnalité culturelle, et renforcer leur disposition à la cohabitation, à l'échange et à la solidarité, dans le cadre de l'unité culturelle et le progrès civilisationnel.

Il ne fait donc pas de doute que la généralisation de la culture, dans toute sa diversité, et l'implication de l'ensemble des strates sociales dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes contribueront à la promotion des échanges culturels et impulseront les énergies créatives.

Cette participation du public à la vie culturelle qu'il choisira opérera comme un motif d'incitation à l'épanouissement et à l'enrichissement de la culture et de la diversité culturelle. Car tout individu a le droit de participer à la vie culturelle de la communauté, de jouir de l'art, de participer au progrès scientifique et de bénéficier des profits qui en résultent.

Les principales orientations de cet axe peuvent être résumées dans les quatre axes subsidiaires suivants :

a. Activation de la stratégie culturelle du monde islamique dans sa nouvelle version :

La stratégie culturelle du monde islamique s'appuie sur des fondements et des contenus qui concordent avec la méthode islamique visant à mettre en relief la créativité de l'individu dans son interaction avec l'univers qui l'entoure et que Dieu met à sa disposition afin de le guider, tant au plan de la religion que des valeurs humaines. Cette méthodologie vise également à dévoiler les spécificités intellectuelles et comportementales de l'individu modelées au sein de la société

selon des critères et des sens issus du Livre saint et de la Sunna du Prophète, et fondées sur des règles et principes généraux de la pensée politique et socio-économiques générale, tels qu'ils ont été adoptées par les différentes écoles de pensée et par les théologiens et érudits présents et passés.

La stratégie culturelle du monde islamique démontre clairement que les dimensions de la culture sont on ne peut plus explicites. Elle démontre, en effet, que la culture n'est pas seulement fondée sur l'Islam en tant que religion et *charia*, mais aussi comme un cadre systémique, à la fois intellectuel et civilisationnel. Or ce dernier aspect est souvent omis, bien que l'Islam, dans son unicité, soit constitué de l'ensemble de ces facteurs. Il est difficile de dissocier un élément de l'autre ou d'amputer l'Islam de l'un d'eux. L'Islam, en fait, invite l'individu à assumer fidèlement la responsabilité de la succession de Dieu. Des règles préventives y ont été établies pour orienter son comportement individuel et social à suivre, tant au sein de la famille que de la communauté, afin qu'il soit conforme aux préceptes de la religion, et ce, dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la mode, du conseil, de la consultation, ou de la solidarité sociale et économique.

La culture islamique, qui procède du musulman qui en constitue à la fois l'axe, le moyen et la finalité, vise essentiellement à rehausser l'être humain et assurer son interaction avec les préceptes islamiques, afin qu'il peuple la terre selon les enseignements du Coran qui lui enjoignent de faire de l'adoration de Dieu son but ultime. Aussi l'action de l'individu doit-elle, conformément à cette conviction et sur la base de la foi, devenir d'emblée la pierre angulaire de toute édification psychologique, religieuse, intellectuelle et culturelle. C'est donc principalement sur la production intellectuelle, toutes formes et orientations confondues, que doivent s'appuyer l'action culturelle islamique ainsi que les problèmes qui suscitent les préoccupations des communautés islamiques, notamment ceux de la marginalisation culturelle, commune à de vastes secteurs et catégories au sein des communautés islamiques. Des plans et des programmes scientifiques, éducatifs, économiques et de développement devront être élaborés dans le but de rehausser les ressources humaines, de renforcer les capacités, de rationaliser les énergies et de généraliser la culture et la connaissance.

L'on peut y aboutir en déployant des efforts continus dans les domaines éducatifs, scientifiques et culturels, conformément aux directives de la Stratégie culturelle du monde islamique, et en accordant l'attention ou la priorité nécessaires aux questions pressantes, notamment, l'éradication de l'analphabétisme chez toutes les catégories sociales ; la mise en place des centres culturels et de lecture ; la réhabilitation du livre et de la lecture ; l'amélioration des moyens de communication et leur utilisation pour susciter une meilleure prise de conscience culturelle ; la promotion de la créativité culturelle à tous les niveaux ; l'institution

de prix matériels et d'appréciation pour l'excellence culturelle ; le renforcement des capacités et des compétences dans la gestion culturelle, surtout dans la société civile ; la promulgation de lois pour la protection du patrimoine culturel de l'ensemble des membres de la communauté, et sauvegarder leur droit à la culture ainsi que les droits matériels et moraux connexes ; l'extension des attributions des centres culturels afin d'intégrer le dialogue constructif entre les cultures ; l'enrichissement de la diversité culturelle dans le cadre de l'unicité des fondements culturels et de l'avenir civilisationnel ; le rejet de l'exclusion exercée au nom de la culture ou de la tutelle culturelle, ainsi que la marginalisation culturelle délibérée ; l'incitation de la jeunesse à participer vigoureusement aux programmes culturels, mettant tout en œuvre pour répondre à ses besoins culturels et lui permettre de contribuer positivement à la vie culturelle ; et, enfin, l'implication de la femme dans l'activité et la créativité culturelles tout en éliminant les différentes formes de marginalisation et d'exclusion dont la femme musulmane a fait l'objet aux époques du déclin cognitif et culturel.

b. Activation de la stratégie de mise à profit des compétences musulmanes émigrées :

Il est impératif de suivre les problèmes des ressortissants de la communauté musulmane et œuvrer à leur solution. Il est tout aussi important de leur enseigner la religion avec assiduité, assurant ainsi leur protection et leur immunisation. Il faut également, dans ce contexte, mettre en place un organisme chargé de la *fatwa* jurisprudentiel et de l'orientation religieuse ; entreprendre une sensibilisation générale et mise en garde contre les dangers et les préjudices auxquels les musulmans en Occident sont exposés. Il faut aussi mettre en place des structures consultatives locales pour intensifier la communication entre les compétences émigrées et les diverses compétences islamiques, centres scientifiques et universitaires et entreprises partout dans le monde islamique. Il faut, en outre, renforcer leur sentiment d'appartenance à la seule et unique Oumma, mettant l'accent sur les intérêts qu'elles partagent avec les autres compétences, expertises et talents dont dispose la Oumma, et ce, afin d'atteindre l'excellence scientifique.

L'accent doit, par ailleurs, être mis sur le rôle grandissant que les compétences musulmanes expatriées peuvent jouer dans ce contexte. D'où la nécessité d'inviter les compétences émigrées à œuvrer en vue de donner à l'action entreprise par la Oumma le poids qu'elle mérite, à tous les niveaux et particulièrement sur le plan scientifique et technologique. Il s'agit aussi, dans ce même ordre d'idée, d'impulser le dialogue scientifique entre les différentes composantes et membres de la communauté scientifique islamique, et tirer profit des opportunités que ce dialogue et cette communication offrent ; tenir des conférences et des colloques scientifiques et culturels permettant de prendre contact avec les scientifiques et les experts tant

à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays islamiques ; contribuer à la diffusion de la culture de la science et de ses applications aux intéressés du monde arabe et islamique ; inviter les compétences émigrées à prendre part aux commissions techniques et scientifiques responsables de l'économie, de l'enseignement et de la technologique dans les pays islamiques ; impliquer les compétences émigrées dans la solution de problèmes scientifiques, technologiques et organiques intéressant le monde islamique.

Il s'agit également d'éliminer les obstacles économiques, culturels et politiques auxquels les compétences islamiques émigrées font face et leur offrir toutes les facilités d'investissement ; de mettre en place des établissements d'enseignement supérieur s'intéressant à la recherche appliquée en matière de sciences et de technologie, et d'offrir des encouragements matériels attrayants pour inciter les hautes compétences locales arabes, islamiques et autres à les rejoindre ; de même qu'il faut mettre à profit les compétences émigrées et leur statut pour financer et doter les universités, institutions éducatives, centres de recherche et instituts de recherche scientifique d'équipements et matériels technologiques modernes et, partant, développer le coefficient d'intelligence de la communauté islamique ; et faire en sorte que les compétences émigrées puissent passer leurs vacances scientifiques en se consacrant à la formation de jeunes cadres et la réalisation de recherches scientifiques dans les pays islamiques.

c. Activation de la stratégie d'action culturelle islamique en Occident et perfectionnement de ses mécanismes :

Le but de cet axe subsidiaire est d'atteindre les résultats suivants : améliorer la performance de l'action islamique et lui donner un cachet institutionnel et professionnel ; coordonner les efforts des centres et institutions islamiques en Occident et établir des passerelles entre eux de manière à fortifier la culture du dialogue, de la solidarité et de la consultation ; protéger les communautés et institutions islamiques en Occident contre les facteurs de l'isolement, de la réclusion ou du fanatisme ; encourager les rassemblements islamiques à adopter la culture du dialogue, à renforcer l'échange culturel et à tirer profit de l'importante diversité culturelle occidentale. Il vise également à soutenir les référentiels islamiques constructifs en Occident d'une manière utile à leurs droits culturels et leurs acquis institutionnels, tout en renforçant leur participation à la revigoration du paysage culturel islamique, en enrichissant la diversité de ses sources et de ses formes et en intensifiant ses relations avec les cultures locales et régionales.

Parmi les mécanismes et actions dignes d'intérêt, citons, entre autres, ceux visant à soutenir et à encourager les instituts et centres islamiques en Occident à

œuvrer au redressement de l'image de l'Islam et des musulmans et à la protection de la civilisation islamique, à répondre aux campagnes médiatiques dénigrant et diffamant la civilisation islamique, à défendre les choses islamiques sacrées et à corriger les erreurs que comportent les encyclopédies, les ouvrages scientifiques spécialisés et les manuels scolaires. D'autres mécanismes visent à soutenir les conférences, colloques et expositions (livres, arts, vêtements) qui servent la présence culturelle islamique en Occident ; et à traduire les principaux ouvrages de référence et autres ouvrages culturels islamiques dans certaines langues européennes.

d. Formation des ressources humaines qualifiées :

Les ressources humaines qualifiées font défaut dans ce domaine en raison de l'absence de centres et d'instituts de formation spécialisés. Cette question doit être inscrite au deuxième volet des orientations relatives à la réalisation des objectifs. Nous avons tenu cependant à en parler ici du fait que nous disposons d'importants foyers de connaissance, que sont les établissements, centres et instituts culturels, auxquels il faut veiller et faire en sorte qu'ils servent de référence aux établissements futurs. Il est désormais primordial de ranimer ces instituts et d'instituer les spécialités susceptibles de répondre aux besoins du secteur du développement culturel en ressources humaines compétentes, possédant les qualifications qu'exige le domaine culturel et la politique culturelle. Il convient à cet égard de mettre en place une stratégie de formation culturelle des ressources humaines qualifiées, à la faveur du diagnostic de la situation culturelle présente, de l'identification des composantes et priorités. Cette action nécessite cependant la conjugaison et la coordination des efforts avec les parties compétentes en matière de culture, d'éducation et de communication, afin que la culture devienne un composant essentiel et organique pour tous les responsables chargés des questions culturelles.

De même qu'il faut inciter les compétences et les talents à travailler dans le domaine culturel, et orienter la jeunesse vers les valeurs productives en la matière, en les formant à la déontologie professionnelle culturelle. Il s'agit aussi d'aiguiser leur sens cognitif, de développer leurs perspectives en matière de développement, d'enraciner chez eux la pensée scientifique tout en approfondissant les concepts, et ce, afin qu'ils puissent répondre efficacement et vigoureusement aux besoins du développement culturel, rendant ainsi réductible tout sentiment de marginalisation, de déconvenue ou d'introversion.

Parmi les questions dignes d'intérêt figure, également celle de la création d'une spécialité universitaire visant à promouvoir le développement et le tourisme culturel, la préservation de la sécurité culturelle, l'enrichissement de la diversité culturelle, la consolidation du dialogue entre les civilisations, la

spécialisation dans les systèmes et méthodes de diagnostic de la situation réelle de la culture, les méthodes de détermination des composants et des mobiles, ainsi que l'identification des méthodes permettant son développement et son perfectionnement. D'autres questions, dans ce contexte, concernent la préparation des cadres dans le domaine de l'industrie culturelle et des technologies qui lui sont associées, ainsi que l'organisation de stages de formation et de programmes de perfectionnement professionnels, scientifiques et techniques ; la tenue d'un forum annuel où les cadres culturels et tous ceux qui sont concernés par les questions culturelles peuvent se rencontrer, échanger leurs idées et discuter des questions portant sur la qualification culturelle ; et l'implication du secteur privé et de la société civile dans la formation de compétences culturelles qualifiées répondant aux besoins du développement.

Axe 6 : Promotion de la créativité artistique, développement des industries culturelles et du tourisme culturel et accroissement du capital culturel du monde islamique :

La politique culturelle a fortement besoin d'intensifier et de multiplier les efforts visant à encourager la créativité, tous secteurs culturels confondus, et à poursuivre la recherche de l'excellence culturelle. Elle doit, pour y aboutir, poursuivre auprès des instances chargées des activités culturelles, l'action de présentation, de coordination et d'incitation à la créativité et à l'assiduité, en particulier dans l'industrie culturelle, qui s'appuie principalement sur la diversité culturelle, dans l'industrie et les métiers artisanaux et dans les activités et projets culturels. Dans ce contexte, le patrimoine constitue l'un des piliers majeurs de l'identité. C'est un héritage que s'est fidèlement transmis générations après générations, qui l'ont successivement enrichi, pour faire en sorte qu'il exprime le sentiment de fierté qu'elles éprouvent tant pour leur civilisation que pour leurs prédécesseurs.

Les principales orientations de cet axe peuvent être résumées dans les quatre axes subsidiaires suivants :

a. Promotion de la créativité artistique :

Le terme "patrimoine" comprend à la fois le patrimoine culturel et le patrimoine naturel, matériel et immatériel. Le patrimoine matériel se compose d'éléments tels les vestiges archéologiques, l'architecture, les cités, les citadelles, les bibliothèques, les moquées, les écoles, les manuscrits, les tableaux, les pièces d'art et autres richesses archéologiques et esthétiques inestimables. Quant au patrimoine immatériel, il englobe les langues, la musique, les chants, les hymnes, les différentes chorégraphies, les récits, le théâtre, et autres créations traditionnelles et artistiques qui se transmettent oralement mais qui font partie intégrante de l'identité communautaire.

En tant que source de créativité, le patrimoine culturel s'appuie principalement sur les traditions culturelles. Mais c'est dans son contact avec les autres cultures qu'il s'épanouit. D'où la nécessité de préserver et de renforcer le patrimoine, dans toutes ses formes, et d'impliquer les générations dans sa restauration, son enrichissement et son renouvellement. Car il représente la mémoire culturelle et historique du monde islamique, où sont consignées les inventions et les contributions civilisationnelles et humaines à la culture ; il est aussi un facteur clé d'incitation à la créativité dans toutes ses formes, tout autant qu'une assise solide du dialogue véritable et de l'échange interculturelle. Aussi la promotion du dialogue et de la créativité est-elle une condition essentielle à l'instauration de la paix et du développement durable.

b. Développement des industries culturelles :

Outre le fait que le patrimoine culturel offre de vastes perspectives de création et d'invention, d'une part et, d'autre part, alimente l'industrie culturelle de marchandises d'un genre particulier qui lui permettent de faire face à la conjoncture économique actuelle et aux mutations technologiques. Il est donc indispensable qu'une attention particulière soit accordée à cette industrie afin d'assurer la diversité des produits proposés, tout en veillant aux droits d'auteurs et au respect des spécificités des biens et services culturels proposés, lesquels constituent non pas de simples biens de consommation, mais des récipiens induits de valeurs culturelles et identitaires.

Une politique culturelle judicieuse constitue, en fait, un incitatif à la créativité, en ce sens que cette politique permet aux créateurs et innovateurs de jouir d'un climat propice à la création et la productivité. Cette politique doit être donc en mesure de leur garantir le libre échange des idées et des œuvres ; d'œuvrer à l'instauration des conditions propices à la production et la distribution des marchandises culturelles à travers la diversification des industries culturelles, de veiller à l'équilibre dans l'affluence des biens et services culturels et leur échange au niveau international, de faire en sorte que les cultures locales disposent des moyens leur permettant de s'imposer aux niveaux local et mondial ; et de soutenir leur développement selon des systèmes appropriés. Elle permet, ce faisant, aux créateurs et innovateurs d'exceller dans leurs activités et de contribuer à la mise en place d'industries culturelles durables et compétitives, tant sur le niveau régional qu'international.

Les industries, biens et services culturels ont leur valeur culturelle, économique et civilisationnelle. Il nous incombe donc de préserver cette valeur et de veiller au respect des droits de propriété intellectuelle et culturelle, mettant tout en œuvre pour empêcher le pillage ou la défiguration de cette industrie par le plagiat et la mainmise sur la propriété intellectuelle et culturelle.

L'on entend par biens culturels les produits à teneur culturelle, qui puisent leur valeur dans leur rattachement à la culture concernée et qui sont susceptibles de perdre cette valeur intrinsèque dès lors qu'ils sont produits industriellement à l'écart de leur système culturel propre et dans le mépris des droits de la propriété intellectuelle. C'est ainsi que les illustrations, les symboles, les livres, les CD, les vidéos, les films, les logiciels, les métiers, le stylisme, sont tous autant d'exemples de biens culturels ; car ce sont les produits de la créativité humaine, individuelle ou collective, et constituent les sources de l'industrie culturelle.

Quant aux services culturels, ils se composent d'un ensemble de dispositions et de facilités visant à satisfaire aux intérêts culturels ou aux besoins des peuples dans l'exercice de leur vie privée. Citons dans ce contexte, à titre d'exemple, l'annonce promotionnelle de manifestations ou d'occasions culturelles, l'élaboration d'informations culturelles et leur conservation dans les bibliothèques, les centres de documentation, les musées, ou leur présentation dans des lieux tels les théâtres, les opéras et les salles de cinéma. Et bien que les biens culturels dépendent de l'économie pour leur production et leur distribution, ils ne doivent pas être exploités uniquement à des fins financières. Car malgré les progrès technologiques, les échanges économiques, les opportunités accrues de créativité et d'innovation, et les échanges culturels, il convient de veiller à la protection des cultures face à ce type de biens et services qui font fi des droits des auteurs et des artistes.

c. Développement du tourisme culturel :

Nul ne conteste désormais que la culture est un facteur essentiel au développement, et que le tourisme culturel est à la fois le domaine où se complète culture et développement et le lieu idéal pour consacrer le concept humain d'entre-connaissance et de coexistence entre les peuples. Plus encore, le tourisme culturel est un vaste espace propice aux échanges économiques et au progrès, sans compter l'influence qu'il exerce sur toutes les activités économiques et les services commerciaux et bancaires.

Le tourisme culturel a grandement besoin non seulement d'encouragements, mais aussi d'investissements qui lui permettront de préserver les spécificités de sa personnalité culturelle ; d'empêcher l'évanouissement, voire l'extinction de sa diversité, mais aussi afin que ce tourisme conserve son attachement à l'esprit islamique, à son authenticité, et à ses nobles valeurs morales et humaines. Il est, par ailleurs, étroitement lié à la communauté locale, sans compte qu'il joue un rôle prépondérant dans le développement général de bon nombre de villes antiques, ainsi que dans le milieu rural qui abonde en industries culturelles naturelles et patrimoniales, en sites historiques, et en marchés (souks) hebdomadaires. Son influence s'exerce également sur le mode de vie des gens. Il convient aussi de mettre l'accent sur le rôle que ce tourisme peut jouer dans le

redressement de l'image de l'Islam, dans l'hommage rendu à la culture islamique, et dans la promotion du dialogue entre les civilisations.

d. Exploitation judicieuse du capital culturel du monde islamique :

Le terme "développement" est très souvent réduit à sa simple dimension économique, alors que, dans son sens absolu, le développement comprend la prospérité, l'enseignement, l'épanchement de la soif de connaissances, la liberté, la sécurité spirituelle, culturelle et économique, ainsi que d'autres facteurs visant le bien-être et l'essor de l'individu et de la communauté.

De par sa diversité et du commerce qui lui est associé, la culture ouvre à tous les options d'accès au développement. Mieux encore, ce sont des options modernes et efficaces qu'elle nous offre aujourd'hui pour impulser la société. D'autant que les dimensions humaines de la société sont, par essence, culturelles. Aussi est-ce un droit essentiellement culturel que de jouir de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des individus et des peuples, de la liberté d'expression, de l'égalité d'accès des individus et des institutions aux moyens de communication et de l'obtention de l'information à travers les différents médias, et de l'égalité d'accès à l'art, à la science et à la connaissance technologique, autant d'éléments qui mettent en exergue la qualité du développement porteur de cette culture.

Il est donc nécessaire, selon cette perspective, d'investir dans les ressources humaines jeunes. Car la jeunesse n'est-elle pas la principale concernée par les questions de droits de l'homme, du développement, de la diversité culturelle et de l'investissement scientifique. Aussi la jeunesse musulmane active a-t-elle un rôle essentiel à jouer dans le renforcement des fondements du développement et la consolidation des principes prônés par la Déclaration islamique sur la diversité culturelle. Elle doit, en outre, s'impliquer dans la recherche scientifique et l'action culturelle, contribuant ainsi à la réalisation du développement et à l'accroissement de sa valeur économique et civilisationnelle. Il faut donc donner à cette jeunesse l'opportunité de démontrer ses capacités de participation et de leadership afin que ces valeurs deviennent partie intégrante de la vie quotidienne de l'ensemble des jeunes du monde islamique.

Il est tout aussi important d'investir dans l'art islamique en le faisant connaître et en mettant en exergue sa valeur civilisationnelle et humaine. De même qu'il est nécessaire de mettre en évidence la dimension esthétique des arts islamiques et de leurs fondements religieux et culturels ; d'intensifier les études techniques et historiques sur les arts islamiques, tels que la calligraphie, les arabesques, la reliure, la joaillerie, etc., qui attestent de la profondeur et les dimensions esthétiques et géométriques de cet art.

Axe 7 : *L'interaction avec le milieu régional et international et le dialogue avec ses cultures :*

Cet axe s'articule principalement autour de la mise à profit de la technologie de l'information et de la communication dans le but d'assurer la pérennité de la personnalité culturelle islamique. D'où la nécessité de s'assurer que tous les gens, et en particulier ceux qui appartiennent aux catégories culturellement affaiblies, jouissent des mêmes opportunités d'accès à l'information et sa diffusion dans leurs langues maternelles, de faire connaître leurs cultures par tous les moyens de communication disponibles, notamment l'Internet qui est devenu, dans le domaine culturel, l'outil principal de communication. Car cet outil offre désormais, à une vaste proportion des habitants de la planète, l'occasion de se connaître mutuellement et d'échanger les informations et le savoir-faire.

Mais l'Internet n'est pas accessible à tous, et bon nombre de personnes appartenant aux catégories et institutions précitées n'ont que peu l'occasion de connaître autrui, ou d'échanger leurs idées et opinions avec les autres. Et c'est cet écart dans l'accessibilité à l'Internet est ce qu'on appelle communément aujourd'hui "l'écart numérique".

Cet axe vise à tirer profit de la technologie de l'information et de la communication pour renforcer le dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions et affermir l'apport de la culture islamique à la civilisation humaine. Or comme il a été indiqué plus haut, le dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions traduit l'une des principales valeurs civilisationnelles islamiques. C'est à la fois un des traits caractéristiques sublimes de l'Islam, une obligation morale et humaine, et une condition pour la coopération et la coexistence pacifique entre les peuples. Le dialogue offre diverses opportunités d'exprimer les préoccupations face aux campagnes hostiles et tendancieuses lancées contre l'Islam, sa civilisation, sa culture et ses peuples ; de juguler la haine entre les êtres humains ; mais aussi de renforcer l'entente, la coexistence pacifique, le respect des droits et des spécificités des autres, tout en tirant profit de la diversité que représente la pluralité des cultures et des civilisations, pluralité nécessaire à l'instauration d'une société humaniste intégrée et la participation à l'édification de la paix mondiale.

Les principales orientations de cet axe peuvent être résumées dans les trois axes subsidiaires suivants :

a. Comblement de l'écart numérique séparant le monde islamique du reste du monde :

Notre époque se distingue par le gigantisme de la révolution que le monde a connu dans le domaine de l'information et de la communication et les progrès accélérés que la technologie de l'information et de la communication ne cessent

d'enregistrer. Cette technologie a suscité une évolution technique telle que les répercussions se sont fait sentir à tous les niveaux, tant sociaux et culturels qu'intellectuels et économiques. Mais cette révolution est une arme efficace et dangereuse car, avec les moyens énormes qu'elle offre, elle permet à celui qui la possède de disposer d'une puissance quasi illimitée pour considérer le monde et les problèmes qui l'accaparent, et leurs solutions éventuelles.

Bien que certains pays arabo-islamiques ont pu enregistrer quelques succès dans l'utilisation de la technologie de l'information et de la communication au cours de cette dernière décennie dans les domaines de l'éducation, de l'administration et de l'économie, il n'en reste pas moins que l'intérêt accordé à la dimension culturelle et intellectuelle de cette technologie n'est encore que balbutiant. Nous ne devons pas, cependant, restreindre notre conception de cette technologie au seul transfert d'informations, de nouvelles et de données dépourvues de sens culturel - dans son acception commune. Il faut, au préalable, pressentir la dimension culturelle, qui ne peut d'ailleurs échapper au regard. De même qu'il faut prendre garde aux projections intellectuelles qui ciblent les valeurs, traditions et croyances et s'efforcent d'imposer des modèles culturels et politique au mépris des us et coutumes des peuples et de leur droit de se distinguer et d'être différents.

Il s'agit, dans ce contexte, de se baser sur le Plan d'action élaboré par le Sommet mondial de l'Information (Tunis 2005) et la Stratégie de développement de l'information et de la communication dans le monde islamique, mise au point par l'ISESCO, qui présentent des propositions scientifiques permettant aux Etats membres d'exploiter les nouveaux moyens de communication tant au plan de la gestion que du contenu. Ces propositions les aident, par ailleurs, à trouver les moyens susceptibles de généraliser leur utilisation et de renforcer le rôle qu'elles jouent dans la réduction de l'écart numérique entre les différents pays et communautés. Elles permettent, en outre, de revoir les aspects des différents contenus dans leurs dimensions éducatives, scientifiques, culturelles et morales.

b. Contributions de la culture islamique à la civilisation humaine :

L'affermissement de l'apport de la culture exige la classification des contributions selon leurs types, les faire connaître ainsi que l'empreinte laissée dans les différentes époques par les figures islamiques dans les domaines scientifique, architectonique et humain, et les compiler sous forme d'encyclopédies comportant l'ensemble des riches contributions musulmanes aux développements scientifiques et culturels à travers les âges, et en les publiant dans différentes langues afin de faciliter la connaissance de la civilisation et de la culture islamiques et du rôle humaniste de l'Islam. Car le patrimoine humain est un patrimoine commun à l'humanité qu'il faut reconnaître et affermir tant pour

les générations présentes que futures. Aussi toute action culturelle, encyclopédique ou artistique, doit-elle rendre hommage aux contributions que la civilisation et culture islamiques ont apporté au patrimoine de l'humanité, et ce, soit par la préservation et l'entretien du patrimoine des civilisations qui l'ont précédé ou avec lesquelles l'Islam a cohabité, soit par son enrichissement avec les chefs d'œuvre de son industrie culturelle et ses réalisations civilisationnelles.

Le patrimoine de l'humanité est très diversifié. Il constitue une culture humaine globale et exhaustive dont les nombreuses formes varient en fonction du temps et du lieu. Cette diversité organique se traduit donc à la fois par l'individualité et la pluralité identitaire des groupes et des communautés dont se compose l'humanité. Il incombe, par conséquent, à la politique culturelle de mettre en lumière cette riche diversité culturelle islamique, qu'elle s'exprime par le vêtement, l'art, l'architecture ou toutes autres formes représentatives de la vie quotidienne et saisonnière.

c. Consolidation du dialogue interactif entre les civilisations :

L'on peut y aboutir à travers le renforcement des acquis en matière d'interaction et de dialogue culturel et civilisationnel, ainsi que par l'activation des stratégies du dialogue afin de fortifier les valeurs de tolérance, de paix et de coexistence. De même qu'il faut poursuivre et intensifier le dialogue islamo-islamique et consolider la solidarité islamique et la cohésion culturelle islamique et d'œuvrer au rapprochement entre les différentes Madhahib islamiques de manière à asseoir la sécurité culturelle et le développement culturel. Il s'agit également de tirer profit des compétences musulmanes émigrées afin de combler le fossé civilisationnel et scientifique entre les musulmans et les non musulmans. Il convient, à cette fin, d'impliquer les établissements de la société civile dans le dialogue, en se basant, pour ce faire, sur les meilleures garanties de sécurité et de paix internationales, à savoir, la solidarité fondée sur la reconnaissance de la diversité culturelle, de l'unité de l'espèce humaine et de la promotion des échanges entre les cultures. Cette action peut se réaliser à travers l'adoption de programmes et d'activités qui mettent en relief les valeurs de l'interaction, de l'ouverture et de la coopération avec les autres cultures, ainsi que l'activation des résultats et des recommandations des conférences internationales sur le dialogue interactif afin d'aboutir à un consensus international sur le brassage et la complémentarité des civilisations.

Il s'agit également, sur ce registre, de renforcer la coopération et les échanges entre les Etats membres dans le but de consolider le dialogue culturel et la tolérance entre les peuples ; de promouvoir tout ce qui est susceptible d'intensifier l'échange des expériences et des expertises et de renforcer la communication aux fins d'édification d'une société humaine fraternelle ; de

mettre en exergue l'importance que les réseaux régionaux et internationaux de dialogue peuvent avoir pour la défense de la cause de l'Islam et des musulmans, pour faire connaître la culture et la civilisation islamique et pour mettre fin aux campagnes de mystification et de dénigrement visant les choses sacrées de l'Islam, ainsi que ses figures et sa culture ; d'impliquer la société civile dans l'ensemble des rencontres et projets afférents au dialogue et à la coexistence pacifique ; d'organiser des festivals et des manifestations culturelles et artistiques, ainsi que des caravanes et des camps de jeunesse et d'enfance pour stimuler l'interaction entre les civilisations et le dialogue des cultures ; et, enfin, de traduire des études et de travaux de recherche afférents au dialogue et à la coexistence, ainsi que les œuvres d'explorateurs musulmans qui mettent en évidence l'authenticité de la communication islamique avec les autres civilisations humaines.

4.2. Champs et domaines du Plan d'Action

Ce chapitre du Plan est consacré à la définition des champs de l'action culturelle et de leurs différents domaines. Ceux-ci devront permettre d'atteindre les résultats escomptés que comportent les principaux axes détaillés dans le précédent chapitre. Si le précédent chapitre était concerné par l'aspect intellectuel et théorique des axes du plan, le présent chapitre s'intéresse aux aspects pratiques, lesquels font l'objet de six champs d'action, répartis en domaines et projets subsidiaires qui sont à traduire en programmes et activités. Ces derniers devront être adaptés en fonction des besoins, des lieux et du temps. Ces six champs d'action sont les suivants :

Champ d'action 1 : *Edification et protection de la personnalité culturelle islamique* :

Ce champ d'action est concerné par l'immunisation de la personnalité culturelle islamique et le renforcement des différents constituants qui contribuent à l'édification du musulman et de sa communauté. La réalisation de cette action passe par les domaines suivants :

1. Redressement de l'image de l'Islam et des musulmans :

- Poursuivre l'observation globale et équilibrée de la déformation considérable apportée à l'image de l'Islam, et œuvrer à la mise au point de réflexions scientifiques pour la redresser. Recourir à cet effet aux experts spécialisés et aux centres d'études équipés, financièrement, matériellement et humainement pour ce type de suivi.
- Réactivation du programme de l'ISESCO pour répondre aux campagnes médiatiques visant la défiguration de l'Islam et de la civilisation islamique ;

il est essentiel, d'autre part, que les faiblesses des moyens matériels, humains, scientifiques et techniques soient identifiées, compte tenu de l'inégalité des forces en présence et sachant que les antagonistes de l'Islam disposent d'un arsenal médiatique gigantesque et d'une grande influence, non seulement en Occident mais au sein même du monde islamique, et à tous les niveaux médiatiques, sociaux et culturels.

- Etablissement du plus grand nombre possible de centres de recherche et d'études islamiques destinés à répertorier toutes les allégations mensongères et injustes envers l'Islam publiées à l'étranger qui méritent d'être répondues ; rédiger ensuite des réponses par des érudits et des oulémas chevronnés, en évitant de verser dans les redondances et la tautologie. Cette action doit être étayée par la mise en place de sites électroniques multilingues pour la diffusion des réponses. La traduction doit également s'inscrire dans cette action, en ce sens qu'elle constitue l'un des outils permettant de transmettre le discours mondial et la pensée pure et de faire connaître avec précision la civilisation et la culture islamiques, ainsi que les préceptes et les enseignements de l'Islam. Elle contribuera, par conséquent, à redresser l'image de l'Islam et à amener le grand public à puiser dans les connaissances et les sciences islamiques.
- Mettre tout en œuvre en vue de préserver l'authenticité et les constantes de la culture islamique, tout en soulignant la flexibilité de ses sources, la tolérance de ses lois et son éloignement de tout ce qui tend à la culture de la duplicité, du renchérissement, de la sclérose et de l'introversion.
- Faire connaître les constantes culturelles qui reposent sur les fondements inébranlables de l'Islam, les enseigner et entreprendre les études afférentes à leur justification, et les consigner dans des encyclopédies scientifiques, dans diverses langues, assorties d'annexes comportant les réponses aux questions et suspicions soulevées par les détracteurs de l'Islam à l'égard de ces constantes et fondements.
- Impliquer les parties officielles intéressées par la protection des fondements de la religion dans les programmes culturels visant à expliquer les constantes jurisprudentielles et les nobles valeurs islamiques, et éliminer les obstacles que représentent l'analphabétisme, l'ignorance, le renchérissement, le sous-développement et, en particulier, ceux qui portent atteinte à la religion et menacent la culture islamique dans ses constantes, son authenticité et ses particularités, mais qui touchent aussi à la sécurité spirituelle et culturelle de l'Islam.
- Faire résolument face, et à tous les niveaux intellectuel, culturel, éducatif et médiatique, à toutes les tentatives d'invasion idéologique et doctrinale,

quels que soient leurs moyens d'influence et d'endoctrinement, et ce, afin de protéger l'identité culturelle et préserver son authenticité et sa diversité, ainsi que sa sécurité et sa stabilité.

2. Le patrimoine islamique immatériel :

- Etablir la carte intellectuelle de l'évolution de la production patrimoniale islamique en incitant, pour ce faire, les universités et centres de recherche et de rédaction à faire connaître le patrimoine et ses personnalités et figures ; accorder une attention accrue à faire connaître, indexer, authentifier et étudier les bibliothèques du patrimoine ; multiplier, d'autre part, les activités de commémoration des institutions culturelles et scientifiques islamiques, les faire connaître, ainsi que le rôle joué par ces institutions et les hommes qui s'en réclamaient, dans l'enrichissement de la culture islamique, tout en rénovant et perfectionnant les programmes et outils permettant de faire connaître les figures islamiques.
- Mettre au point un sérieux programme intégré pour commémorer les promoteurs du patrimoine (savants, érudits, intellectuels, écrivains) et mettre en exergue l'importance du mouvement scientifique dans la civilisation islamique et sa remarquable contribution à la civilisation humaine ; Poursuivre la tenue de colloques spécialisés sur le patrimoine intellectuel avec un esprit rationnel et objectif.
- S'intéresser au livre électronique en adoptant un programme ambitieux de numérisation du patrimoine intellectuel islamique et procéder à la réalisation d'un recueil numérique comportant des index, des bases de données et des renseignements sur les figures de la civilisation islamique, tant musulmans que non musulmans, sur leurs contributions intellectuelles et scientifiques, en employant à cette fin les technologies et moyens de communication les plus sophistiqués pour l'exploitation de ce recueil sous forme de CD et de bases de données sur l'Internet
- Mettre au point de nouvelles méthodes de consignation du patrimoine oral et des arts connexes, utilisant à cet effet les moyens modernes de communication et les technologies de pointe ; encourager les universités et les centres de recherche et d'études et les soutenir dans la collecte, la documentation et l'étude du patrimoine matériel ; et intensifier les études de portée sociale, culturelle et économique relatives à ce patrimoine ainsi que sur les moyens de l'exploiter dans les plans de développement durable.
- Organiser des festivals qui se distinguent dans le fond et la forme pour commémorer les arts populaires, et les consigner numériquement, sous forme de CD, pour leur exploitation dans des malettes de présentation ou

les ajouter aux bases de données sur les sites web concernés, tout en mettant en lumière la diversité de ces arts et le rôle que cette diversité joue dans l'enrichissement des arts et la promotion de la créativité.

- Intensifier les efforts de coordination, de solidarité et de cohésion, en particulier chez les centres et instituts concernés par le patrimoine oral et la commémoration des arts populaires tout en tirant profit, d'un point de vue islamique, des projets d'interaction culturelle visant à impulser le développement du patrimoine oral et de ses arts.

3. Le patrimoine islamique matériel :

Les sites archéologiques, les musées et les propriétés culturelles représentent la part prédominante de ce riche patrimoine. En effet, les différents programmes et activités qui lui sont liés ont démontré, tout au long des années précédentes, le besoin accru que ce patrimoine réclame en termes de protection et d'investissement, et ce, en raison du rôle qu'il assume dans la préservation de la mémoire collective islamique, le recouvrement de ses biens, l'enrichissement de son apport et sa participation au développement civilisationnel contemporain.

Les principaux composants nécessaires à la protection et au développement de ce secteur sont les suivants :

• Les sites archéologiques et l'architecture :

- Rehausser les programmes de maintenance et de présentation des sites archéologiques et islamiques à des niveaux d'efficacité et d'attrait dans la performance, tant au plan de la forme que du discours et du contenu et assurer la formation des ressources humaines opérant dans ce domaine et les familiariser avec les nouvelles technologies
- Elaborer des programmes informatisés, dans différentes langues, permettant la création de bases de données destinées à faire connaître ces sites mondialement et dans diverses langues, ainsi que leurs aspects artistiques et esthétiques et accorder la priorité aux sites archéologiques menacés tout en intensifiant la solidarité qu'exigent leur entretien et leur restauration.
- Encourager l'enseignement de l'architecture islamique dans les universités et les instituts spécialisés, et établir des chaires scientifiques dans les principales universités et institutions, tant au plan régional qu'international ; instaurer également des prix d'encouragement en faveur des artistes, des experts et des artisans, et ce, en association avec les centres, institutions et associations professionnels concernés.

Inciter les administrations, instances et établissements intéressés par l'architecture à construire des villes, des villages et des quartiers selon le modèle architectural islamique aux fins d'exploitation dans les projets de tourisme culturel, et mettre au point des programmes faisant connaître les spécificités artistiques et créative de la culture et de la civilisation islamiques ; et promouvoir, d'autre part, l'élaboration, dans différentes langues, d'ouvrages et d'études sur l'archéologie et l'architecture, ainsi que des encyclopédies et d'ouvrages de référence spécialisés susceptibles de susciter un plus grand intérêt en la matière.

● **Les musées et bibliothèques archéologiques :**

- Elaborer des bases de données détaillées sur les musées archéologiques islamiques et leurs contenus patrimoniaux, et les employer dans les programmes d'entretien et de rénovation ainsi que dans les programmes et activités visant à faire connaître les musées et la richesse de leurs contenus ; mettre au point des programmes d'administration des musées, selon les techniques les plus modernes de gestion et de perfectionnement de l'action muséographique ; et relier les musées aux activités éducatives et culturelles des établissements pédagogiques et culturels, et sensibiliser davantage les étudiants sur leur présence afin de consolider sa mémoire culturelle et son attachement à son identité.
- Adopter des programmes de formation, de perfectionnement et de formation des cadres opérant dans le domaine muséographique, et impliquer les conservateurs des bibliothèques archéologiques et les industriels et artistes du domaine culturel afin d'encadrer et de tirer profit de ces programmes ; consolider le programme d'échange d'expertise et d'informations entre les musées islamiques, et organiser des conférences et colloques spécialisés pour l'encourager.
- Multiplier les efforts visant le recouvrement des propriétés muséographiques spoliées et adopter un plan rigoureux dans ce contexte après identification de ces propriétés et de leurs lieux, ainsi que des moyens permettant leur récupération, et activer les chartes et conventions internationales pertinentes en la matière ; et mettre en place un plan énonçant les critères et les programmes de protection des propriétés culturelles islamiques contre le pillage, la contrefaçon et la destruction. Introduire de nouveaux mécanismes de sécurité muséographique, et instituer un système d'alerte précoce contre l'érosion, l'obsolescence, la corrosion et la dégradation.

● **Les arts et l'esthétique islamiques :**

- Faire mieux connaître les caractéristiques esthétiques des arts islamiques ; stimuler le goût esthétique contemporain pour l'art islamique et éditer des

guides pilotes documentés des arts islamiques (calligraphie, ornementation islamique, décoration des corans et manuscrits, ornements des bijoux, métaux et bois, poterie, etc.).

- Etablir des instituts et centres pour l'étude et le raffermissement de la perspective islamique des arts et de l'esthétique et créer des chaires scientifiques dans les départements de l'art des universités des Etats membres et instituer des prix d'encouragement destinés à la protection de l'art islamique mais aussi à rehausser le niveau de sa créativité et son esthétique.

● Les sites archéologiques :

- Rehausser le niveau des systèmes de protection, d'entretien et de gestion des sites archéologiques et faire en sorte que ces sites deviennent un des pivots efficaces et attrayants du tourisme culturel, ainsi qu'un outil culturel et pédagogique propice à la formation et au renforcement de l'identité culturelle, tant individuelle que collective ; veiller également à l'exploitation de la valeur historique, architectonique et artistique des sites islamiques afin de promouvoir le tourisme culturel et les industries connexes.
- Intensifier les études documentaires portant sur les sites archéologiques islamiques et activer la solidarité islamique en vue de sauver les sites archéologiques menacés, tout en multipliant les efforts pour inscrire davantage de sites archéologiques islamiques à la liste du patrimoine de l'humanité.
- Tenir des colloques et des séminaires périodiques, dans le cadre de festivals associés aux sites archéologiques, et ce, pour établir la corrélation entre les sites et leurs composantes et la vie culturelle et scientifique de la communauté en vigueur à l'époque de leur construction.
- Assurer la formation des ressources humaines concernées par l'entretien des sites archéologiques sur les logiciels et programmes les plus récents, et prévoir des stages de formation accrus à l'intention des étudiants des instituts et écoles d'architecture et de planification urbaine ; créer également des instituts pour la formation des cadres et des compétences spécialisées dans la gestion des sites archéologiques et les doter des technologies de pointe et des programmes informatiques les plus récents.
- Mettre en place des observatoires des sites archéologiques pour assurer leur protection et faciliter leur gestion, et élaborer des programmes permettant de mieux les exploiter.
- Mettre au point un guide exhaustif et une liste globale des principaux sites archéologiques islamiques.

- Consolider les relations avec les institutions et organisations concernées par les sites archéologiques, telles que l'UNESCO, l'ALECSO et autres, afin d'accroître leur efforts visant à protéger et à mieux connaître les sites archéologiques islamiques.

● **Entretien et protection des manuscrits et documents islamiques :**

- Mettre au point des mécanismes et des programmes d'entretien et de protection des manuscrits et documents islamiques en procédant, à cet effet, à l'enregistrement numérique des manuscrits et en incitant les centres concernés à exercer la concurrence dans ce domaine. Instituer aussi des prix d'encouragement pour les centres qui excellent en la matière et mettre en place un banque de données sur les manuscrits et les documents, regroupant l'ensemble de ce qui est publié, ainsi que tout ce qui figure sur les indexes, les listes et les bases de données, et ce, afin de les exploiter sur un site web principal.
- Développer des programmes de commémoration, d'authentification, d'indexation, de documentation et d'étude des manuscrits et documents islamiques, et mettre en place un institut ou centre régional pour la préparation et la formation de compétences spécialisées dans l'entretien et la gestion des manuscrits et des documents.
- Accorder une assistance technique accrue aux centres de manuscrits ; tenir des expositions spécialisées pour faire connaître les manuscrits ainsi que leur fabrication et les méthodes de restauration, et les doter des équipements les plus récents ; et encourager la coopération et l'échange des informations et du savoir-faire entre les centres de manuscrits, tant au plan régional qu'international.
- Accorder une attention accrue aux manuscrits écrits dans les langues des peuples musulmans transcrits en caractère coranique, et mettre en évidence le rôle qu'ils ont joué dans la progression de la civilisation humaine. Démontrer l'importance que revêt la réécriture de ces langues en caractère coranique et la corrélation que ce caractère génère entre le passé, le présent et l'avenir de la Oumma.

Champ d'action 2 : *Rendre la culture accessible à tous :*

Le but de cet axe est de permettre aux catégories de la société musulmane d'exercer leurs droits culturels, en particulier la grande majorité des populations qui ploient sous le joug de l'analphabétisme abécédaire et culturel. Cet axe démontre, en outre, la part que la société civile doit assumer dans ce contexte, à travers ses réseaux spécialisés et sa capacité à identifier les besoins.

1. L'alphabétisation culturelle :

- Intensifier les efforts d'alphabétisation, surtout l'alphabétisation culturelle en introduisant, à cet effet, des sujets culturels simplifiés dans les matières d'enseignement, tous cycles confondus, ainsi que dans les programmes et supports didactiques relatifs à l'enseignement des adultes ou les programmes didactiques d'alphabétisation.
- Mettre au point des programmes médiatiques simplifiés pour faire connaître la culture et l'héritage culturel constitutif de l'identité, et les diffuser sur la plus vaste échelle.
- Améliorer les programmes d'alphabétisation de manière à relier les dimensions pédagogiques et le besoin de posséder les rudiments de la culture, tout en tenant compte du milieu économique et culturel et de l'incidence de l'alphabétisation sur l'essor de l'industrie culturelle et les perspectives du tourisme culturel.
- Rehausser les compétences des responsables des programmes d'alphabétisation dans les Etats membres, et les initier à l'intégration de la culture et des industries culturelles dans les manuels scolaires et les matières didactiques des programmes d'alphabétisation.
- Inciter les artisans et artistes non instruits à s'instruire et les encourager à acquérir les connaissances.
- Elaborer des programmes d'alphabétisation, axés sur la culture et les besoins des bénéficiaires en la matière, qui se distinguent tant par le fond et la forme que par la méthodologie. Ces programmes doivent être pris en charge par les centres et associations culturelles dans le cadre de la mise en œuvre d'activités spéciales et de stages de formation.
- Mettre au point une stratégie spécifique à l'alphabétisation culturelle.
- Produire des mallettes didactiques et audiovisuelles dans le domaine de la culture et utiliser les caravanes culturelles pour les besoins de l'alphabétisation dans les zones reculées.
- Impliquer la société civile dans les opérations d'alphabétisation culturelle, et mettre en place des commissions mixtes regroupant l'ensemble des acteurs du domaine culturel pour faire face au fléau de l'analphabétisme culturel.
- Mettre place un nombre accru de centres de lecture, améliorer leurs performances et leur exploitation, et développer leurs fonctions de manière à inclure les domaines du dialogue, de la coexistence et du respect de la diversité culturelle.

- Faire en sorte que les centres de lecture atteignent des niveaux permettant à la culture de bénéficier à la société dans sa grande majorité, et de contribuer efficacement à l'alphabétisation culturelle et abécédaire, et intensifier les programmes de qualification et de formation en faveur des responsables et des fonctionnaires de ces centres, tout en les dotant des moyens modernes relatifs à l'enseignement, à la formation et à la communication

2. Renforcer les droits culturels des enfants et des jeunes :

- Multiplier les efforts pour développer les facultés créatives culturelles chez les enfants et les jeunes.
- Développer des programmes de soutien en faveur des centres et institutions chargés de veiller sur les droits culturels des enfants et des jeunes, et mettre au point des activités culturelles, en coordination avec les associations et institutions de la société civile, pour lutter contre les effets négatifs du chômage et de la pauvreté sur le paysage culturel des jeunes.
- Activer les décisions et recommandations de la Conférence islamique des ministres chargés de l'enfance et intensifier la coopération avec les organisations, institutions et entreprises.
- Organiser à titre régulier des voyages culturels, des visites aux sites archéologiques et aux musées islamiques, axés sur la consolidation chez les enfants et les jeunes de la culture de la solidarité, de la cohésion, de la coexistence et du dialogue, et œuvrer afin que les enfants et les jeunes puissent jouir des privilèges de voyage et de séjour dans le cadre du tourisme culturel entre les Etats membres.

3. Renforcer les droits culturels des femmes :

- Perfectionner les programmes de soutien destinés à la sensibilisation culturelle des femmes des catégories spéciales, en particulier en milieu rural et dans les zones reculées qui se distinguent par l'importance de leur taux d'analphabétisme culturel, et faire appel à la solidarité culturelle pour développer leurs aptitudes et savoir-faire de façon continue et efficace ; organiser un nombre accru d'expositions, de forums, de colloques et de stages d'ordre culturel à l'intention des femmes ; et mieux sensibiliser la société sur le rôle culturel des femmes dans les domaines du développement.
- Continuer à encourager la créativité culturelle parmi les femmes, et développer leurs facultés créatives en particulier dans les domaines de l'industrie culturelle et du tourisme culturel, et accroître les activités

destinées à la femme productive ; favoriser, en outre, les femmes des femmes et l'échange d'idées sur leur situation culturelle et la manière de la promouvoir.

- Mettre tout en œuvre pour dépasser les théories et discours stériles et organiser des ateliers destinés à promouvoir la créativité, la production et le développement des facultés productives et créatives des femmes, en les impliquant dans les programmes de développement.
- Permettre aux femmes de participer au processus décisionnel communautaire et de rehausser le niveau culturel et économique de la société ; apprécier leur contribution et participation, et leur permettre d'exprimer librement leur avis quand à leur sort et le futur de leur communauté. Impliquer également les compétences féminines dans les programmes de lutte contre la pauvreté et le chômage, et fortifier la culture durable.

4. Renforcer les droits culturels des marginalisés :

- Poursuivre les efforts permettant aux catégories marginalisées de faire face aux conditions difficiles qui les empêchent de jouir de tous leurs droits culturels et mettre au point des programmes et des méthodes sophistiqués susceptibles d'aider cette catégorie à surmonter son sentiment d'incapacité en matière de production culturelle et de son impuissance à contribuer au développement culturel.
- Œuvrer à la formation et l'habilitation de cette catégorie afin qu'elle puisse participer à l'action culturelle et contribuer à sa production, en dépit de ses conditions difficiles ; et encourager les marginalisés à acquérir les compétences nécessaires à l'exercice des métiers artisanaux et des industries culturelles à faible coût et générateurs de revenu ; et consacrer davantage d'incitatifs et de prix d'encouragement pour amener les marginalisés à s'intéresser aux secteurs culturels productifs.

5. Consolider le rôle de la société civile dans la promotion du secteur de la culture :

- Mettre au point une stratégie en vue de réglementer et de parfaire le partenariat avec la société civile des Etats membres, comprenant des modèles de contrats et d'engagements de partenariat pour atteindre les objectifs communs.
- Inciter à l'exploitation de toutes les énergies disponibles auprès de la société civile des Etats membres, en particulier ses réseaux spécialisés, son savoir-faire pluridisciplinaire et ses relations avec les institutions culturelles régionales et internationales, et déployer des efforts accrus pour

soutenir la société civile et fortifier le rôle qu'elle assume dans le processus de développement durable.

- Consacrer une partie des activités prévues au plan de la politique culturelle en faveur de la société civile, et doter celle-ci des moyens matériels, humains et communicationnels nécessaires à la réalisation de ces activités.
- Encourager la société civile et les organisations non gouvernementales à participer aux forums, conférences et colloques régionaux et internationaux concernés par les questions culturelles.

Champ d'action 3 : *Assurer le développement culturel pour réaliser le développement durable :*

Cet axe met l'accent sur la dimension morale du développement durable et le rôle qui doit incomber à la culture pour enraciner ses valeurs. Il vise également à mettre au point des programmes éducatifs et culturels flexibles et interdépendants qui illustrent la vision islamique de l'environnement et le rôle que celui-ci joue au plan du développement et de l'amélioration des conditions humaines et du développement des ressources humaines, en adoptant, pour ce faire, un rapprochement multidisciplinaire pour consolider la vision islamique du développement durable et intensifier les activités de sensibilisation de la société musulmane sur la nécessité de défendre cette vision et de ses spécificités.

1. Protection de l'environnement naturel et culturel :

- Intensifier les efforts visant à enraciner une vision islamique de l'environnement, fondée sur la solidarité et la communication entre les générations, le respect de l'équilibre intercommunautaire et la protection de l'élément humain et de son environnement naturel, tout en mettant en relief les dimensions culturelles et fondamentales de cette vision.
- Considérer la sécurité de l'environnement l'un des piliers de la sécurité culturelle, en raison de son impact sur la sécurité du patrimoine et des propriétés culturelles ainsi que sur le déséquilibre naturel que sa corruption ou sa dégradation peuvent engendrer, notamment l'aggravation de l'érosion et des catastrophes naturelles préjudiciables tant à l'environnement qu'à l'être humain.
- Mettre l'accent sur le rôle que joue la culture pour susciter une prise de conscience chez l'individu quant aux risques de nuire à l'environnement, l'incitant à tout mettre en œuvre pour le protéger et préserver sa sécurité, et promouvoir les études et les travaux de recherche, dans le contexte des efforts mondiaux visant à préserver l'environnement selon l'optique islamique de l'environnement et du développement, et mettre en relief

l'étroite corrélation existant entre la sécurité de l'environnement naturel et la fertilité de l'environnement culturel.

2. Protection de la santé et amélioration de la situation de la population :

- Intensifier l'action visant à mettre en évidence la corrélation existant entre la culture constructive, la sécurité sanitaire et la politique en matière de population.
- Consolider les efforts visant la préservation de la santé, sur le plan culturel, et appliquer une politique urbanistique répondant aux conditions de sécurité sanitaire et d'amélioration de la situation de la population.
- Adopter une politique de sensibilisation culturelle sur les risques sanitaires et épidémiques et les moyens de les éviter, et les méfaits du déséquilibre démographique et son impact négatif sur la situation sociale et le développement économique.
- Susciter une prise de conscience quant aux problèmes de santé et de population qui sont posés et leurs solutions, et ce, à travers la tenue d'ateliers, de stages de formation, de séminaires, de colloques, de conférences et de programmes de présentation et de recherche.
- Soutenir les projets à dimension culturelle et au rendement technique dans les domaines relatifs à la préservation de la santé et à l'amélioration de la situation de la population.
- Préparer et former des cadres culturels spécialisés dans les aspects sanitaires et de population à portée culturelle.
- Organiser des forums de discussion sur la situation sanitaire et de la population, en impliquant les acteurs du domaine culturel, à tous les niveaux, pour aborder les questions pressantes et trouver les solutions appropriées.
- Intensifier les efforts visant la diffusion de la culture de la prévention des épidémies, tels le Sida, et permettre aux personnes atteintes de jouir de leurs droits culturels loin de toute exclusion ou marginalisation.

3. Développement des ressources humaines :

- Créer des instituts spécialisés régionaux et locaux pour la préparation et la formation des ressources humaines, toutes spécialités culturelles confondues ; fonder des spécialités dans les matières culturelles dans les facultés, instituts et établissements de l'enseignement supérieur et professionnel ; et élaborer des ouvrages et manuels d'enseignement et de formation dans les spécialités culturelles islamiques, tant dans la langue arabe que dans les autres langues islamiques et internationales.

- Instituer des bourses spéciales pour la formation et la qualification des créateurs et innovateurs dans l'art islamique et les industries connexes, tout en adoptant un système d'incitatifs financiers et de promotions administratives pour promouvoir la créativité et la productivité des ressources humaines spécialisées, ainsi que des prix pour récompenser les cadres et fonctionnaires qui excellent dans l'administration et la gestion des affaires culturelles
- Mettre en place une stratégie de formation culturelle des ressources humaines qualifiées, à la faveur du diagnostic de la situation culturelle présente, de l'identification des composantes et des priorités, tout en assurant la conjugaison des efforts, la coordination et la complémentarité avec les parties compétentes dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la communication, et ce, afin que la culture devienne un composant essentiel pour tous les responsables chargés des questions culturelles.
- Inciter les compétences et les talents à travailler dans le domaine culturel, et orienter la jeunesse vers les valeurs productives en lui inculquant l'éthique du travail et en développant leur sens scientifique et leurs perspectives en matière de développement, en enracinant également chez eux la pensée et les concepts scientifiques, les préparant ainsi à répondre avec efficacité et vigueur aux conditions qu'exige le développement culturel, et loin de tout sentiment de marginalisation, de déconvenue ou d'introversion.
- Créer des spécialités universitaires en matière de culture afin de promouvoir le développement et le tourisme culturel, d'assurer la protection de la sécurité culturelle, l'enrichissement de la diversité culturelle et la consolidation du dialogue entre les civilisations.
- Préparer les cadres dans le domaine des industries culturelles et des technologies connexes à travers l'organisation de stages de formation et de programmes de perfectionnement professionnel ; la participation à des rencontres spécialisées pour échanger les expériences et le savoir-faire et examiner les questions relatives à la formation culturelle ; et l'implication du secteur privé et de la société civile dans la formation de compétences culturelles qualifiées répondant aux besoins du développement.
- Entreprendre des mesures d'observation, d'analyse, d'évaluation, de coordination et de suivi des programmes et curricula de la formation culturelle, ainsi que de leurs résultats et des moyens de leur perfectionnement.

4. Développement du tourisme culturel :

- Œuvrer à l'exploitation de l'ensemble du patrimoine culturel pour promouvoir le tourisme culturel, et mettre au point une culture islamique du tourisme en s'appuyant sur une stratégie subsidiaire visant le développement du tourisme culturel dans le monde islamique, avec l'établissement de cartes touristiques culturelles identifiant les principaux sites archéologiques, les chefs d'œuvres architecturaux, de même que les musées et les institutions contenant les trésors inestimables du patrimoine culturel islamique ; élaborer et publier en langue arabe et dans différentes langues islamiques et internationales, des guides et des fascicules présentant les sites et lieux touristiques culturels, et faire connaître tant sur le plan régional qu'international, les sites touristiques, les richesses et les bibliothèques du patrimoine islamique, et exploiter à cet effet les différents canaux de communication.
- Encourager l'investissement dans le secteur du tourisme islamique, et offrir des privilèges financiers et fiscaux aux entreprises travaillant dans le secteur pour favoriser son expansion, et inciter à la création d'un système de crédit préférentiel qui bénéficiera aux artisans et aux cadres concernés par le tourisme culturel.
- Veiller à la protection de l'environnement en évitant toute incompatibilité entre la préservation de l'environnement et le développement du tourisme culturel.
- Veiller à la corrélation existant entre le développement du tourisme culturel et l'extension des activités liées à la diversité culturelle.
- Organiser des expositions pour la promotion du tourisme culturel islamique tant au plan national que régional et international.
- Assurer la formation culturelle des populations entourant les zones touristiques, en les inculquant les connaissances relatives à l'histoire et à la civilisation de la région où elles vivent, et en leur faisant connaître les sites et monuments archéologiques, les personnalités et figures qui y ont vécu, ainsi que la nécessité de les préserver et de les protéger.
- Protéger l'environnement et embellir les zones jouxtant les sites touristiques ; assurer les services nécessaires ainsi que la construction des routes pour en faciliter l'accès.
- Créer des entreprises touristiques locales qui mettront au point des voyages organisés à l'intention des touristes, des visiteurs et des citoyens, au moyen de véhicules équipés, pour découvrir les monuments archéologiques, civilisationnels et touristiques, et élaboration de programmes variés destinés à épancher leur soif intellectuelle et culturelle.

- Promouvoir les produits industriels, artisanaux ou populaires locaux à des fins d'exposition ou de vente aux touristes.
- Exploiter les médias locaux et internationaux, de l'Internet et des chaînes satellites pour mettre en évidence les caractéristiques touristiques, leurs dimensions culturelles, leur valeur civilisationnelle, ainsi que leur contribution à l'essor de l'espèce humaine.
- Tirer profit du programme de célébration des capitales de la culture islamique pour revigorer la vie culturelle et touristique, et faire connaître tant au niveau national que régional les composantes patrimoniales, historiques et culturelles des villes islamiques, et ce, dans le cadre des semaines culturelles et des festivals et troupes artistiques et du patrimoine.

5. Développement des industries culturelles :

- Edicter des lois incitatives destinées à promouvoir les industries culturelles, protéger les produits contre le pillage, la fraude et le vol, et préserver la propriété intellectuelle des artisans et artistes.
- Instituer un système de soutien financier, sous forme de crédits promotionnels, pour développer le secteur des industries culturelles et inciter les artisans à des investissements, de perfectionnement et de créativité accrus.
- Accorder une attention soutenue aux industries artisanales concernées par les arts décoratifs et les œuvres d'art (objets en or, parues, bois, cuir, cuivre, plâtre, vêtement, zellige, etc.), parmi les produits culturels qui éblouissent par leur beauté et leur lustre.
- Organiser des expositions pour faire connaître et promouvoir les industries culturelles islamiques, et tirer profit du projet des capitales de la culture pour tenir de grandes expositions aux dimensions régionales et internationales.
- Impliquer la société civile et les organisations non gouvernementales dans les actions visant à faire connaître et promouvoir les secteurs de l'industrie culturelle.
- Mettre au point de nouvelles méthodes à même de tirer profit des récents progrès réalisés dans les techniques d'enregistrement, de promotion et de communication pour mettre en exergue la valeur culturelle des marchandises et industries culturelles islamiques.
- Fournir les mécanismes et instruments avancés pour développer les industries culturelles et améliorer leurs produits.
- Instituer des prix d'encouragement à décerner aux meilleurs producteurs culturels, et ce, afin de promouvoir la créativité et impulser le

développement du secteur de l'industrie culturelle dans le monde islamique.

Champ d'action 4 : *Promotion de la créativité artistique et culturelle* :

Cet axe s'intéresse à la créativité artistique et culturelle, en ce sens que celle-ci incarne l'un des pivots clés permettant d'enraciner la vie culturelle, laquelle englobe l'ensemble des spécificités de la société islamique, de ses structures culturelles et de ses modes de production. Il s'agit, dans ce contexte, d'instaurer l'environnement scientifique, social et éducatif approprié ainsi que le climat propice à la créativité dans tous les secteurs de la culture, en fonction de leurs spécificités locales, et ce, selon les orientations suivantes :

- Intensifier la tenue de rencontres, de colloques et de journées d'études s'intéressant à la diffusion de la culture et de l'enseignement créatifs, ainsi que la tenue d'ateliers de perfectionnement à l'intention des créateurs dans les différents domaines culturels.
- Impulser la vie culturelle à travers les programmes de célébration des villes islamiques et des capitales de la culture islamique, et faire connaître leurs contenus patrimoniaux, historiques et culturels par le biais des expositions, festivals, conférences et expositions artistiques, culturelles et patrimoniales.
- Organiser des expositions pour exposer les produits et industries culturelles porteurs d'idées créatives et consolider les efforts visant la protection des droits des créateurs.
- Instituer un Prix ISESCO pour la créativité artistique et culturelle et accroître le nombre de prix et d'incitatifs matériels pour encourager les créateurs et les honorer, en particulier les jeunes afin d'aiguiser leur sens de créativité. Déployer des efforts accrus pour identifier les nouveaux talents et les impliquer dans les opérations et activités encourageant la créativité et créer des sites web destinés à attirer les talents artistiques et innovateurs dans les différents domaines artistiques et culturels des Etats membres.
- Inviter les artistes et créateurs à faire des exposés sur leurs créations dans les établissements scolaires et éducatifs, et renforcer les canaux de communication entre eux et leur public, en particulier les enfants, les jeunes et les catégories désireuses de s'illustrer dans la culture créative.
- Inciter les établissements scolaires et centres culturels à s'intéresser aux activités créatives, en particulier chez les enfants et les jeunes, telles que le dessin, la photographie, la gravure, la conception, la décoration, et les initier à la persévérance et l'assiduité, à fournir un effort ininterrompu, à

rechercher toujours la perfection, et à réfléchir avec lucidité et discernement à l'innovation, au perfectionnement et à la maîtrise des choses.

- Mettre en évidence la dimension humaine de la créativité, et faire connaître les créateurs du monde islamique et leurs contributions à l'épanouissement et au développement de la civilisation humaine.
- Encourager la participation aux rencontres et manifestations culturelles mondiales portant sur la créativité artistique et culturelle, et aider les créateurs à y prendre part et à en tirer profit.
- Elaborer une stratégie subsidiaire pour la gestion et le développement des domaines de la créativité culturelle.

Champ d'action 5 : *Renforcement de la diversité culturelle, promotion de la solidarité culturelle, et diffusion de la culture de la paix, du dialogue et de la coexistence :*

Ce champ d'action s'appuie sur le postulat fondamental selon lequel la diversité culturelle est la quintessence de l'expérience humaine, qu'il faut entretenir et sauvegarder. Mais il est aussi un autre postulat en vertu duquel la culture islamique, qui a énormément contribué à cette expérience, dispose d'une somme d'expertises et de capacités latentes qu'il convient d'exploiter dans la diffusion de la culture de la justice, de la paix, du dialogue et de la coexistence. A cela s'ajoute le fait que la société islamique réunit des expériences uniques et sans précédent dans l'activation des mécanismes de solidarité islamique, lesquels sont nécessaires si l'on veut atteindre ces objectifs.

1. Renforcement de la diversité culturelle :

- **Etablir un cadre juridique au niveau de chaque pays pour impulser le contenu de la Déclaration islamique sur la diversité culturelle.** Ce cadre doit codifier, en matière de production, de distribution et de diffusion des produits culturels d'origines et d'expressions diverses, les méthodes permettant de bénéficier de l'assistance matérielle et morale, de l'encadrement technique et technologique, ainsi que des facilités procédurales et économiques. Il doit également mettre en lumière le rôle crucial des politiques culturelles, de définir les droits et les obligations des parties concernées pour ce qui est de la protection et de la promotion des formes d'expressions culturelles tant au niveau national qu'international. On entend par "**expressions culturelles**" les diverses représentations qui traduisent la créativité des individus et des catégories sociales, dans les diverses formes culturelles ou artistiques produites, qu'elles soient des

œuvres littéraires, musicales, picturales ou sculpturales, des œuvres cinématographiques et architecturales, ou encore sous forme imprimé, audiovisuelle, numérique, théâtrale ou chorégraphique. En d'autres termes, tout ce qui s'insère dans ce qu'on nomme aujourd'hui "**les activités, biens et services culturels**", devenus désormais les outils clés de la culture et prennent une haute importance économique, puisqu'ils deviennent des marchandises commercialisées partout dans le monde.

- Activer davantage les programmes et activités relatifs à la diversité culturelle, en s'appuyant sur la "Déclaration islamique sur la diversité culturelle" et les décisions y afférentes, ainsi que l'élaboration d'une stratégie subsidiaire relatives à son application dans les domaines d'éducation, de sciences et de culture liés à la Déclaration islamique sur la diversité culturelle ; mettre également en lumière les valeurs positives de la diversité culturelle et leur relation par rapport à la protection des droits culturels, à la gouvernance rationnelle, et au développement socioéconomique.
- Entreprendre un nombre accru d'études analytiques et d'évaluation des activités relatives à la diversité culturelle afin de déterminer leur degré de contribution au développement durable, et identifier le type et l'ampleur des obstacles éducatifs, culturels et administratifs qui entravent son développement, tant au niveau local que régional.
- Multiplier les efforts visant à perfectionner les ressources humaines opérant dans le domaine culturel et les domaines connexes, tant au plan technique qu'administratif et artistique, et leur dispenser une formation qui soit à même d'enrichir la diversité culturelle, et ce, dans tous les secteurs liés à l'essor civilisationnel et au développement durable.
- Renforcer la diversité culturelle au niveau individuel, et mettre tout en œuvre pour garantir le principe de la culture pour tous, et ce, de manière à préserver la pluralité identitaire culturelle dans le cadre de l'unité culturelle collective, faisant en sorte que tout un chacun, individus et institutions, puisse disposer des moyens lui permettant de contribuer aux affaires culturelles et développer les domaines de créativité et de développement connexes.
- Mettre l'accent sur l'étroite corrélation existant entre la diversité culturelle et la créativité artistique et culturelle, ainsi que les dimensions éthiques et cognitives découlant de cette corrélation et la part qu'elle que celle-ci assume dans la réalisation du développement durable.
- Mettre en relief le rôle de la diversité culturelle et reconnaître les spécificités culturelles dans les programmes relatifs à la célébration des villes islamiques et des capitales de la culture islamique ; mettre également

en lumière les particularités de ces capitales à travers leurs spécificités géographiques, patrimoniales, culturelles et de la population ; souligner les manifestations de la diversité culturelle à travers les troupes artistiques, folkloriques et culturelles, dans le cadre des semaines culturelles des pays islamiques, ainsi que les festivals, les expositions, les colloques et les conférences artistiques, folkloriques et culturelles.

- Accorder un soutien accru aux efforts intellectuels, éducatifs et culturels en matière d'initiatives, d'innovation et de commémoration dans les différents domaines de la connaissance islamique. Mettre en exergue l'étroite corrélation existant entre, d'une part, la promotion de la diversité culturelle et le respect des règles et, d'autre part, l'enrichissement dans les domaines des initiatives, de l'innovation et de l'épanouissement des facultés créatrices et innovatrices de la communauté.
- Sélectionner des projets civilisationnels destinés à renforcer les types de culture islamique à promouvoir, et faire un choix par le biais de concours pour la sélection du meilleur projet civilisationnel, et permettre aux jeunes créateurs et innovateurs de participer, par leurs projets, à l'impulsion de l'interaction culturelle islamique et la mise en lumière de la riche diversité de ses expressions.

2. Promotion de la solidarité culturelle :

- Réactiver la Stratégie de solidarité culturelle dans les aspects relatifs à la diversité, et ce, d'une manière qui souligne l'effet de l'unité culturelle dans la dynamisation de cette solidarité et l'influence qu'exerce le développement durable sur l'enrichissement de ladite diversité.
- Enraciner les fondements théoriques et intellectuels de la culture islamique, et réactiver le patrimoine islamique et le savoir-faire historique des communautés islamiques en matière d'action collective et volontaire, de solidarité culturelle et de promotion des institutions de la société civile dans ce contexte historique et culturel islamique.
- Accorder une attention accrue au financement de l'action culturelle dans le cadre de la solidarité culturelle islamique, et ouvrir davantage de fonds de développement culturel en raison du rôle qu'ils jouent dans le financement des projets artistiques et culturels et des industries traditionnelles ainsi que dans le développement durable.
- Mettre en place de banques de données sur la solidarité culturelle multidimensionnelle et ses projets, et instituer des départements de solidarité culturelle dans les administrations et les établissements culturels concernés par les études, les recherches et la coordination en matière de

solidarité culturelle, et organiser des colloques et des conférences pour affermir les principes de la solidarité culturelle.

3. Diffusion de la culture du dialogue et de la coexistence :

- Intensifier et accroître les activités et programmes contribuant au raffermissement de la corrélation existant entre la diversité culturelle et la prédominance de la culture du dialogue, de la coexistence et du respect mutuel entre les cultures, et sa conséquence sur la sécurité sociale et culturelle et le développement économique des Etats membres.
- Intensifier les recherches et les études sur les dimensions politiques, éthiques et culturelles des valeurs islamiques, et le rôle qu'elles jouent dans l'établissement et la préservation des principes de respect mutuel et des règles régissant le dialogue entre les civilisations et les cultures.
- Renforcer le dialogue et la solidarité entre les communautés islamiques en réactivant respectivement la Déclaration islamique sur la diversité culturelle, la Stratégie de la solidarité islamique et la Stratégie de rapprochement entre les Madhahib, et faire en sorte que les champs éducatifs et culturels puissent s'inspirer de leurs principes et appliquer leurs règles.
- Intensifier le dialogue islamo-islamique en termes de développement culturel et impliquer la communauté musulmane en Occident dans ce dialogue, tout en tirant un profit optimal des compétences et des énergies immigrées de la Oumma.
- Réactiver la Stratégie de rapprochement entre les Madhahib en matière de préparation des jeunes générations, d'épuration des programmes pédagogiques et d'enseignement de tout ce qui est susceptible de porter atteinte aux Madhahib (écoles de pensées islamiques), à l'unicité de leur origine et à la diversité des efforts jurisprudentiels propres à chacune d'elles.
- Institutionnaliser le dialogue entre les cultures afin de promouvoir la communication civilisationnelle et rehausser l'éthique de la société musulmane à un niveau compatible avec la noblesse de son message religieux et humaniste, lequel prône la coexistence des religions et des cultures et l'échange des expériences et de l'expertise dans les domaines de la connaissance et du développement, et ce, dans le but de préserver les spécificités et de contribuer efficacement au développement de la civilisation humaine.
- Etablir un nombre accru de réseaux de défense de l'Islam et des choses sacrées, et mettre en relief le rôle civilisationnel de la culture islamique.

Exploiter aussi les rencontres, les conférences et les colloques régionaux et internationaux aux fins d'élaborer une culture humaine fondée sur le dialogue constructif, la coexistence pacifique, l'interaction civilisationnelle, la paix et la sécurité culturelle mondiale, et mettre en place des centres culturels destinés à contrecarrer ces campagnes tout en activant les centres culturels existant actuellement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du monde islamique.

- Faire face aux campagnes de défiguration médiatique et de l'islamophobie en encourageant, à cette fin, la production créative littéraire, théâtral, cinématographique, etc., et décerner des prix d'encouragement aux innovateurs dans ce domaine.

Champ d'action 6 : *Edification de la société du savoir, de l'information et de la communication*

Cet axe procède d'une prise de conscience approfondie quant à la profondeur du fossé qui sépare le monde islamique et de la majorité des communautés musulmanes des autres sociétés du savoir dans le monde. Il s'attelle à indiquer les moyens et à définir les orientations grâce auxquels il serait possible de rattraper l'écart numérique et d'exploiter ces gigantesques capacités en matière d'information et de communication pour faire connaître l'Islam et ses grandes figures civilisationnelles et culturelles, et d'utiliser ces moyens pour affronter les campagnes visant à dénaturer l'image de l'Islam ainsi que sa symbolique civilisationnelle et culturelle. Pour y parvenir, il serait nécessaire d'appliquer les directives suivantes :

- Poursuivre les efforts pour combler l'ensemble des fossés du savoir entre le monde islamique et son environnement civilisationnel et activer à cet fin toutes les stratégies, programmes et conventions y afférents, en particulier les décisions et recommandations du Sommet de Tunis sur la Communauté du Savoir, ainsi que les directives de la Stratégie de l'ISESCO pour le développement de l'information et de la communication dans le monde islamique.
- Inciter les Etats membres à poursuivre la révision et l'amélioration des plans politiques et de développement en matière d'information et de communication, en se basant sur les programmes de travail proposés à cette fin, annexés aux documents du Sommet de Tunis, et sur la Stratégie de développement de l'information et de la communication dans le monde islamique ; et activer la solidarité culturelle pour permettre aux Etats membres de développer les technologies des équipements de communication, de stockage et de gestion de l'information, et fournir le savoir-faire nécessaire en la matière.

- Intensifier les études et les recherches, organiser les rencontres scientifiques pour diagnostiquer et analyser les dimensions éthiques, culturelles et sociales de la technologie de la communication, et proposer des alternatives objectives et pratiques pour leur exploitation judicieuse, tout en limitant leurs effets négatifs, et en les utilisant dans les domaines du développement, du dialogue, de la coexistence, ainsi que pour l'instauration de la paix sociale et de la sécurité culturelle.
- Rehausser les compétences techniques et artistiques, ainsi que les capacités cognitives des ressources humaines et des statisticiens opérant dans le domaine de la communication et de l'information, en particulier dans le domaine de la planification et de la législation.
- Se mettre au diapason des derniers développements en matière d'information et de communication et soutenir les instituts supérieurs et les centres de recherche universitaires pour leur permettre de suivre cette évolution et tirer profit des aspects scientifiques, culturels et communicationnels positifs.
- Mettre en place de centres d'observation en vue d'assimiler rapidement les mutations régionales et internationales dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication ; doter aussi les centres de formation et de perfectionnement dans la production audiovisuelle et multimédia des matières scientifiques leur permettant de perfectionner l'environnement communicationnel et les réseaux d'information et de relever les défis que posent ces mutations. Entreprendre également les études scientifiques, techniques et législatives nécessaires au développement de ce secteur.
- Tirer profit des stages de formation et des programmes de formation continue dispensés par les centres régionaux de formation et de production audiovisuelle et multimédia que l'IJESCO a mis en place en République arabe de Syrie (Damas), en République du Soudan (Khartoum) et en République islamique d'Iran (Téhéran), et ce, afin de préparer les ressources humaines spécialisées qui assumeront le développement des secteurs de l'information et de la communication dans les Etats membres.
- Exploiter tous les moyens et équipements communicationnels pour améliorer l'image de l'Islam et mettre en évidence les grandes caractéristiques de la civilisation islamique. Instituer les bases du dialogue constructif, de l'interaction féconde et de la coexistence pacifique entre toutes les composantes du paysage culturel islamique, ainsi qu'entre elles et l'environnement régional et international.